

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

**RAPPORT D'EXECUTION DU
BUDGET DE L'ETAT
POUR L'EXERCICE 2018**



SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	i
LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES.....	iii
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	iv
INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE : EXECUTION DU BUDGET EN RECETTES.....	4
1.1. RECETTES INTERNES.....	5
1.1.1. Recettes pétrolières.....	6
1.1.2. Recettes non pétrolières.....	6
1.1.2.1. Recettes des impôts et taxes.....	6
1.1.2.2. Recettes douanières.....	8
1.1.2.3. Recettes non fiscales.....	11
1.2. EMPRUNTS ET DONS.....	12
1.2.1. Prêts.....	12
1.2.2. Dons.....	12
1.2.3. Emission des titres publics.....	13
DEUXIEME PARTIE : EXECUTION DU BUDGET EN DEPENSES.....	14
2.1. DEPENSES COURANTES.....	16
2.1.1. Dépenses de personnel.....	17
2.1.1.1. Dépenses salariales.....	17
2.1.1.2. Autres dépenses de personnel.....	17
2.1.1.3. Ratio de soutenabilité de la masse salariale.....	17
2.1.2. Biens et services.....	18
2.1.3. Transferts et subventions.....	18
2.1.3.1. Bourses et subventions.....	18
2.1.3.2. Pensions.....	19
2.2. DEPENSES EN CAPITAL.....	19
2.2.1. Dépenses en capital sur ressources internes.....	21
2.2.2. Dépenses en capital sur financement extérieur.....	21
2.3. SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.....	22
2.3.1. Service de la dette publique extérieure.....	22
2.3.2. Service de la dette publique intérieure.....	23
2.4. CAS PARTICULIER DES DEPENSES SOCIALES.....	23

TROISIEME PARTIE : EQUILIBRE BUDGETAIRE ET GESTION DE LA TRESORERIE	25
3.1. SOLDES BUDGETAIRES	25
3.1.1. Solde primaire.....	25
3.1.2. Solde budgétaire global	26
3.2. FINANCEMENT	26
3.2.1. Emplois et ressources de financement	26
3.2.2. Variation des arriérés.....	27
3.2.3. Gestion de la trésorerie	28
3.2.3.1. <i>Ressources du plan de trésorerie</i>	28
3.2.3.2. <i>Dépenses du plan de trésorerie</i>	29
3.2.3.3. <i>Solde du plan de trésorerie</i>	29
QUATRIEME PARTIE : PROBLEMATIQUES PARTICULIERES	32
4.1. PROCEDURES DEROGATOIRES	32
4.1.1. Avances de trésorerie	33
4.1.2. Caisses d'avances.....	33
4.1.3. Engagements provisionnels.....	34
4.1.4. Dette flottante.....	34
4.2. PROBLEMATIQUES DE L'EXECUTION DU BIP	35
4.2.1. Dépenses sur financement extérieur	35
4.2.2. Dépenses liées aux projets PLANUT et CAN	36
4.3. AUTRES PROBLEMATIQUES.....	37
4.3.1. Difficultés liées à l'environnement de l'exécution du budget.....	37
4.3.1.1 <i>Sécurité</i>	37
4.3.1.2 <i>Subventions</i>	37
4.3.2. Difficultés d'ordre technique	38
4.3.2.1. <i>Reporting financier</i>	38
4.3.2.2. <i>Poids de la dette</i>	38
CONCLUSION	40
ANNEXES	41

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Liste des figures

Figure 1: Recettes internes, non pétrolières, et pétrolières de 2015 à 2018 (en milliards) .5	5
Figure 2 : Recettes douanières par type en 2017 et 2018 (en milliards)9	9
Figure 3 : Taux d'exécution des dépenses courantes par grandes masses en 2018.....16	16
Figure 4: Répartition des dépenses de personnel en 201817	17
Figure 5 : Taux d'exécution des transferts et subventions en 201819	19
Figure 6: Taux d'exécution du service de la dette publique en 201822	22
Figure 7 : Taux d'exécution du service de la dette publique extérieure en 201822	22
Figure 8: Critères de priorisation des appels de fonds36	36

Liste des tableaux

Tableau 1: Recettes budgétaires de l'exercice 2018 (en milliards)4	4
Tableau 2: Recettes douanières par types en 2017 et 2018 (en milliards)9	9
Tableau 3: Performances dans l'exécution des recettes non fiscales en 2018 (en milliards)11	11
Tableau 4: Repartition des recettes non fiscales de l'exercice 201812	12
Tableau 5: Exécution du budget en dépenses (en milliards)15	15
Tableau 6 : Exécution des principaux postes du BIP 2018 (en milliers)20	20
Tableau 7 : Exécution des dépenses sociales en 201824	24
Tableau 8 : Synthèse de l'exécution budgétaire (en milliards)25	25
Tableau 9 : Soldes budgétaires (en milliards).....25	25
Tableau 10 : Présentation des emplois et ressources de financement (en milliards).....27	27
Tableau 11 : Etat de remboursement des arriérés à fin décembre 2018.....27	27
Tableau 12 : Présentation des recettes du plan de trésorerie29	29
Tableau 13 : Présentation des dépenses du plan de trésorerie29	29
Tableau 14 : Présentation du solde du plan de trésorerie.....30	30
Tableau 15 : Volume des dépenses exceptionnelles en 2018.....32	32
Tableau 16 : Situation des comptes des déposants et correspondants à fin décembre 201834	34
Tableau 17 : Ratio du service de la dette publique sur les recettes internes39	39

SIGLES ET ABREVIATIONS

AE:	Autorisation d'Engagement
AFD :	Agence Française de Développement
AMBACAM :	Ambassade du Cameroun
ANR :	Attestation de Non Redevance
APE :	Accords de Partenariat Economique
ARSEL :	Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité
BCT :	Balance des Comptes du Trésor
BE :	Balance d'Entrée
BEAC :	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BIP :	Budget d'Investissement Public
BTA :	Bons du Trésor Assimilables
BTP :	Bâtiments et Travaux Publics
C2D :	Contrat Désendettement Développement
CA :	Chiffre d'Affaires
CAA :	Caisse Autonome d'Amortissement
CAN :	Coupe d'Afrique des Nations
CEMAC :	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CIME :	Centre des Impôts des Moyennes Entreprises
COCAN :	Comité d'Organisation de la CAN
COPPE :	Comptage Physique du Personnel de l'Etat
CP :	Crédit de Paiement
CSPH :	Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures
CTD :	Collectivité Territoriale Décentralisée
CUT :	Compte Unique du Trésor
DGB :	Direction Générale du Budget
DGD :	Direction Générale des Douanes
DGI :	Direction Générale des Impôts
DGTCFM :	Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire
DIT :	Douala International Terminal
DTS :	Droits de Tirage Spéciaux
ECMR :	Emprunt Obligataire de l'Etat du Cameroun
ENEO :	Energie of Cameroon
EP :	Etablissements Publics
EVP :	Equivalent Vingt Pieds
FINEX :	Financement Extérieur
FMI :	Fonds Monétaire International
HALCOMI :	Halte au Commerce Illicite
ID :	Interventions Directes
IISF :	Initiative Inspecteur des Impôts Sans Frontières
IRPP :	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques
IS:	Impôt sur les Sociétés

LF :	Loi de Finances
MAG :	Manque à Gagner
OT :	Obligations du Trésor
OTA :	Obligations du Trésor Assimilables
PEC :	Prise en Charge
PEF :	Programme Economique et Financier
PIB :	Produit Intérieur Brut
PLANUT :	Plan d'urgence Triennal
PME :	Petite et moyenne Entreprise
RAP :	Restes A Payer
RI :	Ressources Intérieures
SGS :	Société Générale de Surveillance
SNH :	Société Nationale des Hydrocarbures
SONARA :	Société Nationale de Raffinage
TEC :	Tarif Extérieur Commun
TIMP :	Taux d'Intervention Moyen Pondéré
TSPP :	Taxe Spéciale sur les Produits Pétroliers
TVA :	Taxe sur la Valeur Ajoutée

INTRODUCTION

Le présent rapport a pour objet de rendre compte de l'exécution de la loi N°2017/021 du 20 décembre 2017, portant loi de finances pour l'année 2018. Il est destiné à l'information du Parlement et mis à la disposition du public conformément à la loi n°2018/012 du 11 Juillet portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques. Il décrit la situation d'exécution des recettes et des dépenses du budget général et des comptes spéciaux du trésor.

Au cours de l'exercice 2018, le budget de l'Etat s'est exécuté dans un contexte marqué au plan international par :

- le ralentissement de la croissance mondiale, estimée à 3,7% contre 3,8% en 2017, principalement dû à la guerre commerciale entre les États-Unis et leurs partenaires. Selon le FMI, ce ralentissement devrait se poursuivre en 2019 avec un taux de croissance projeté à 3,5% ;
- la sortie des Etats-Unis de l'accord sur le nucléaire iranien, qui a entraîné la réactivation des sanctions économiques contre l'Iran, un pays exportateur de pétrole majeur ;
- la recrudescence des tensions géopolitiques, notamment, en Amérique latine ;
- la montée de l'inflation chez certains des principaux partenaires commerciaux du Cameroun, notamment, la Chine et ceux de la zone euro ;
- l'accélération de la croissance en Afrique subsaharienne, avec un taux de croissance qui passe de 2,7% en 2017 à 3% en 2018, grâce aux ajustements des politiques nationales et à un environnement extérieur favorable ;
- la poursuite de la reprise de l'activité économique dans la CEMAC, avec un taux de croissance qui se situe, selon la BEAC, à 1,7% en 2018 contre 0,2% en 2017 du fait notamment de la remontée des cours du pétrole et des autres matières premières.

Au plan national, le contexte d'exécution du budget a été marqué par :

- une amélioration de l'activité économique, avec un taux de croissance estimé à 4,0% en 2018 contre 3,7% en 2017. Cette dynamique devrait se poursuivre en 2019, où le taux croissance est projeté à 4,2% ;
- le décaissement des appuis budgétaires par les partenaires au développement, suite à la conclusion satisfaisante de la troisième revue du Programme Economique et Financier ;

- l'évolution favorable des cours mondiaux du pétrole par rapport à 2017, avec une hausse de 30,7% du cours moyen du baril en 2018, qui s'établit à 71,1 dollars ;
- l'organisation des élections sénatoriales et présidentielle ;
- le glissement de l'organisation de la CAN de football masculin de 2019 à 2021 ;
- la troisième année de mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Economique (APE), avec l'entrée en lice des marchandises dites du deuxième groupe et le doublement du taux de réduction des droits de douane pour les marchandises du premier groupe ;
- la lutte contre l'insécurité dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

Certains éléments techniques ont également influencé l'exécution du budget, à savoir :

- la Loi n°2018/011 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques, et la loi n°2018/012 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques, qui visent la modernisation du système de gestion des finances publiques ;
- l'Ordonnance N°2018/002 du 04 juin 2018 portant loi de finances rectificative, qui visait la prise en compte de certains faits socio-économiques qui ont fortement modifié les hypothèses macroéconomiques ayant servi de fondements à l'élaboration de la loi de finances 2018 ;
- l'Ordonnance du 02 octobre 2018 modifiant certaines dispositions de la loi de finances de l'exercice 2018, par laquelle le gouvernement est autorisé à accorder l'aval de l'Etat au titre des passifs financiers contingents relatifs au projet Nachtigal ;
- l'Ordonnance N°2018/004 du 20 décembre 2018 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi N°2017/ 021 du 20 décembre 2017 portant Loi de finances de la République du Cameroun ;
- le Décret N°2018/4992 du 21 juin 2018 fixant les règles régissant le processus de maturation des projets d'investissement public ;
- le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés publics, qui vise à améliorer la célérité dans l'attribution et l'exécution des marchés publics ;
- la Circulaire complémentaire sur l'exécution et le contrôle de l'exécution du budget de l'Etat pour l'exercice 2018, signée le 8 juin 2018, qui visait principalement à limiter le recours aux procédures dérogatoires et à améliorer le reporting financier.

Le présent rapport comporte quatre (04) parties. La première est consacrée à l'exécution du budget en recettes où sont analysées les recettes internes recouvrées et les ressources extérieures encaissées. La deuxième partie s'intéresse à l'exécution du budget en dépenses et présente les dépenses exécutées, c'est-à-dire, celles qui ont été effectivement ordonnancées. La troisième partie traite de l'équilibre budgétaire et de la gestion de la trésorerie. La quatrième partie quant à elle, revient sur les problématiques particulières et les difficultés liées à l'exécution du budget.

PREMIERE PARTIE : EXECUTION DU BUDGET EN RECETTES

Les recettes budgétaires totales comprennent les recettes internes, les emprunts et les dons. Les recettes internes sont constituées des recettes pétrolières et des recettes non pétrolières qui sont collectées sur le plan local. Les recettes non pétrolières sont composées des recettes des impôts et taxes, des recettes douanières et des recettes non fiscales. Les emprunts et dons intègrent les prêts-projets, les prêts-programmes, les dons-projets, et les dons-programmes issus de la coopération avec les partenaires au développement. Ils incorporent également les émissions des titres publics et les emprunts bancaires.

S'agissant des recettes budgétaires totales recouvrées au cours de l'exercice 2018, elles s'élèvent à 4 913,3 milliards. Elles connaissent une hausse de 524,7 milliards (+12,0%) par rapport à l'exercice précédent, qui s'observe tant au niveau des recettes internes qu'au niveau des emprunts et dons. Par rapport aux prévisions, l'objectif des recettes budgétaires totales pour l'exercice 2018 fixé à 4 689,5 milliards a été dépassé, avec un taux de réalisation qui se situe à 104,8%. Ce dépassement est imputable tant aux recettes internes qu'aux emprunts et dons. Elles se répartissent comme l'indique le tableau 1 ci-dessous et sont analysées dans leurs différentes rubriques.

Tableau 1: Recettes budgétaires de l'exercice 2018 (en milliards)

RUBRIQUES	L.F.	Ordonnance	janv-déc 18	janv-déc 17	Ecart (c-b)	Taux de	Variation	
	2018	2018	Réalisations	Réalisations		Réalisation	(c/d)	(c/d)
	(a)	(b)	(c)	(d)		(c/b) (%)	(abs)	(%)
A- RECETTES INTERNES	3175	3324	3435,9	3057,1	111,9	103,4	378,8	12,4
I-Recettes pétrolières	362	444	500,3	385,9	56,3	112,7	114,4	29,6
1-Redevance SNH	270,5	352,5	413,3	319,4	60,8	117,3	93,9	29,4
2- IS pétrole	91,5	91,5	87,0	66,5	-4,5	95,0	20,5	30,8
II- Recettes non pétrolières	2813	2880	2935,6	2671,2	55,6	101,9	264,4	9,9
1- Recettes fiscales	2645	2712	2744,1	2523,1	32,1	101,2	221,0	8,8
a- Recettes des impôts et taxes	1845	1912	1940,9	1790,4	28,9	101,5	150,5	8,4
dont – IRPP	248	253	288,0	255,1	35,0	113,8	32,9	12,9
- TVA	709	766	780,4	731,5	14,4	101,9	48,9	6,7
- IS non pétrole	360	365	354,9	319,5	-10,1	97,2	35,4	11,1
- Droits d'accises	200	200	185,6	186,6	-14,4	92,8	-1,0	-0,5
- Droits d'enreg.et timbre	123,9	125,8	111,6	104,4	-14,2	88,7	7,2	6,9
- TSPP	132	132	127,5	122,1	-4,5	96,6	5,4	4,4
b- Recettes douanières	800	800	803,2	732,7	3,2	100,4	70,5	9,6
dont - Droit de douane import.	374,9	374,9	353,8	361,2	-21,1	94,4	-7,4	-2,0
- TVA import.	382,6	382,6	380,6	316,0	-2,0	99,5	64,6	20,4

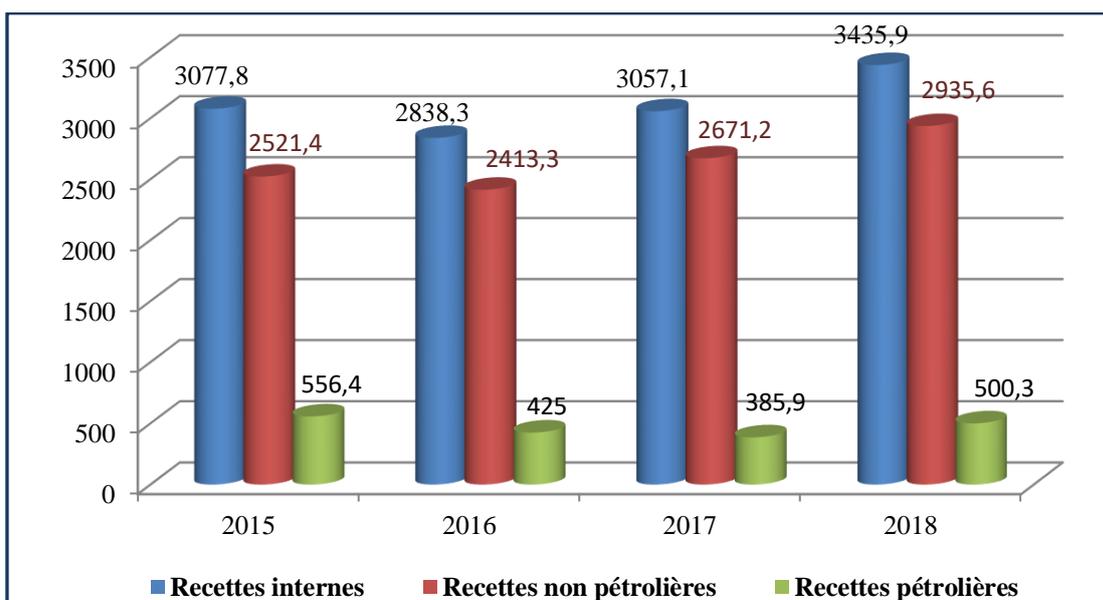
RUBRIQUES	L.F.	Ordonnance	janv-déc 18	janv-déc 17	Ecart (c-b)	Taux de	Variation	
	2018	2018	Réalisations	Réalisations		Réalisation	(c/d)	(c/d)
	(a)	(b)	(c)	(d)		(c/b) (%)	(abs)	(%)
- Droits d'accises import.	12,8	12,8	16,7	17,8	3,9	130,1	-1,2	-6,6
- Droits de sortie	20,4	20,4	36,6	22,6	16,2	179,5	14,0	61,9
2- Recettes non fiscales	168	168	191,5	148,1	23,5	114,0	43,4	29,3
B- EMPRUNTS ET DONNS	1338,5	1365,5	1477,4	1331,5	111,9	108,2	145,9	11,0
- Prêts projets	571	571	710,8	741,5	139,8	124,5	-30,7	-4,1
- Dons	64,5	64,5	86,7	64,8	22,2	134,4	21,9	33,8
- Prêts FMI	86	86	87,6	100,6	1,6	101,9	-13,0	-12,9
- Appuis budgétaires	261	248	282,5	178,1	34,5	113,9	104,4	58,6
- Emission des titres publics	260	260	302,0	173,4	42,0	116,2	128,6	74,2
- Emprunts bancaires	96	96	7,8	73,0	-88,2	8,1	-65,2	-89,3
TOTAL RESSOURCES BUDGETAIRES	4513,5	4689,5	4913,3	4388,6	223,8	104,8	524,7	12,0

Source : MINFI/DP

1.1. RECETTES INTERNES

Les recettes budgétaires internes recouvrées au cours de l'exercice 2018 s'élèvent à 3 435,9 milliards. Elles augmentent de 378,8 milliards (+12,4%) par rapport à l'exercice 2017, sous l'effet d'une hausse des recettes pétrolières (+29,4%) et non pétrolières (+9,9%). Ces recettes budgétaires internes sont en dépassement de 109 milliards par rapport à la prévision annuelle de 3 324 milliards, soit un taux de réalisation de 103,4%. La réalisation des différentes catégories de recettes internes est présentée dans le graphique ci-après.

Figure 1: Recettes internes, non pétrolières, et pétrolières de 2015 à 2018 (en milliards)



Source : MINFI/DP

1.1.1. Recettes pétrolières

Les recettes pétrolières se chiffrent à 500,3 milliards à fin décembre 2018. Elles sont en hausse de 114,4 milliards (+29,6%) par rapport à fin décembre 2017 du fait de la hausse de 30,7% des cours mondiaux du pétrole. Elles sont constituées de 413,3 milliards de redevance pétrolière SNH et 87 milliards d'impôt sur les sociétés pétrolières. Par rapport aux 444 milliards de prévision annuelle, leur taux de réalisation est de 112,7%. La bonne tenue est imputable à la redevance SNH qui subit les effets positifs de la hausse des cours du pétrole.

1.1.2. Recettes non pétrolières

Les recettes non pétrolières sont de 2 935,6 milliards à fin décembre 2018 contre 2 671,2 milliards à fin décembre 2017, soit une augmentation de 264,4 milliards (+9,9%). Par rapport aux 2 880 milliards d'objectif annuel, elles sont en dépassement de 55,6 milliards, soit un taux de réalisation de 101,9%.

1.1.2.1. Recettes des impôts et taxes

Sur un objectif révisé de recettes fiscales non pétrolières de 1 912,0 milliards au titre de l'exercice 2018, la Direction Générale des Impôts (DGI) a mobilisé 1 940,9 milliards, soit un taux de réalisation de 101,5%. Comparé à 2017, ce niveau de réalisation est en hausse de 8,4%, soit 150,5 milliards.

S'agissant des impôts majeurs du système fiscal, leurs évolutions sont toutes positives en 2018 relativement à 2017 et se présentent ainsi qu'il suit :

- la TVA qui représente 40,0% du rendement de la DGI affiche un taux de réalisation de l'objectif de 101,9% et une évolution de +6,7%. Cette performance est tributaire au rendement dans les branches d'activités « industrie agroalimentaire », « cimenteries » et « BTP » ;
- l'impôt sur les sociétés non pétrolières qui représente 18,0% du rendement global de la DGI en 2018 affiche un rendement de 354,9 milliards. Cette performance de l'IS est en hausse en valeur absolue de 36,7 milliards, soit 11,1% en valeur relative ;
- les droits d'accises dont la contribution au rendement tourne autour de 10%, affichent une quasi-stabilité. Leur rendement est de 185,6 milliards en 2018 contre 186,6 milliards en 2017 ;
- la TSPP (6,6 % du rendement de la DGI) s'est située à 127,5 milliards avec un rendement en hausse de 4,5% ; les retenues sur les salaires (9,0% des ressources mobilisées par la DGI) affichent la progression la

plus importante (+18,0%), suite au plafonnement des ressources de certains Etablissements Publics.

La mobilisation des impôts et taxes en 2018 a été influencée positivement par les réformes administratives et les mesures nouvelles. Cependant, la baisse du Chiffre d'Affaires (CA) dans la majorité des secteurs économiques est venue atténuer ces effets positifs.

Au rang des réformes les plus significatives, on note celles inscrites dans le cadre de la Loi de Finances (LF) 2018 notamment :

- la réforme du droit de timbre d'aéroport dont le rendement est passé de 5,2 milliards au 31 décembre 2017 à 11,2 milliards pour la même période en 2018 ;
- les droits d'accises spécifiques dont le rendement s'accroît de 3,8 milliards au 31 décembre 2018 ;
- la réforme du système de collecte des impôts et taxes dus qui a permis de mobiliser au titre de l'exercice 2018, 247,3 milliards contre 178,9 milliards en 2017, soit une hausse de 68,4 milliards.

Outre les réformes inscrites dans la LF 2018, le rendement de la DGI a également bénéficié de l'apport d'autres mesures notamment :

- l'opérationnalisation de sept (07) nouveaux Centres des Impôts des Moyennes Entreprises (CIME) portant à 15 leur nombre. Leur contribution dans le rendement global de la DGI est passée de 121,4 milliards au 31 décembre 2017 à 134,0 milliards en 2018, soit une évolution en valeur absolue de 12,6 milliards ;
- le meilleur suivi du fichier des contribuables actifs de la DGI a permis de porter le nombre de contribuables de 110 839 en 2017 à 116 625 en 2018 ;
- la sécurisation des droits d'enregistrement en matière de mutation immobilière, de commande publique et de véhicules d'occasion a permis de porter le rendement desdits droits à 57,7 milliards en 2018 ;
- la création d'un système de compte de contribuables, qui assure le suivi quotidien du respect des obligations déclaratives et génère automatiquement ou non les Attestations de Non Redevance (ANR), a contribué à réduire l'incivisme fiscal et améliorer le taux d'apurement des arriérés fiscaux ;
- les grands contrôles appuyés par l'Initiative Inspecteur des Impôts Sans Frontières (IISF) dans les secteurs de la téléphonie mobile, de la banque

et des brasseries ont contribué à l'amélioration des recettes issues desdits secteurs.

S'agissant de l'évolution du Chiffre d'Affaires (CA) dans les différents secteurs, l'on note :

- une diminution du CA dans le secteur primaire (-7,1%) : elle résulte de la baisse de l'activité dans les branches « Agriculture » (-3,7%) et « Sylviculture et exploitation forestière » (-11,7%) ;
- une baisse du CA dans le secteur secondaire (-1,7%) : elle est consécutive au ralentissement dans les branches d'activités les plus importantes à savoir « Industrie de boisson » (-7,6%), « Raffinage de pétrole » (-8,4%), et, « Production et distribution d'électricité, de gaz et d'air conditionné » (-14,9%), « Industrie des oléagineux et d'aliments pour animaux » (-8,3%) et « Fabrication de produits chimiques et pharmaceutiques » (-14,1%) ;
- un accroissement du CA dans le secteur tertiaire (+8,7%) : notamment dans les branches « Commerce de gros et de détail » (+16,0%), « Banques et assurance » (+2,9%) et « Transport et entreposage » (+8,1%). Cet accroissement est toutefois atténué par la baisse constatée dans les branches « Télécommunication » (-5,7%) et « Hébergement et restauration » (-25,8%).

1.1.2.2. Recettes douanières

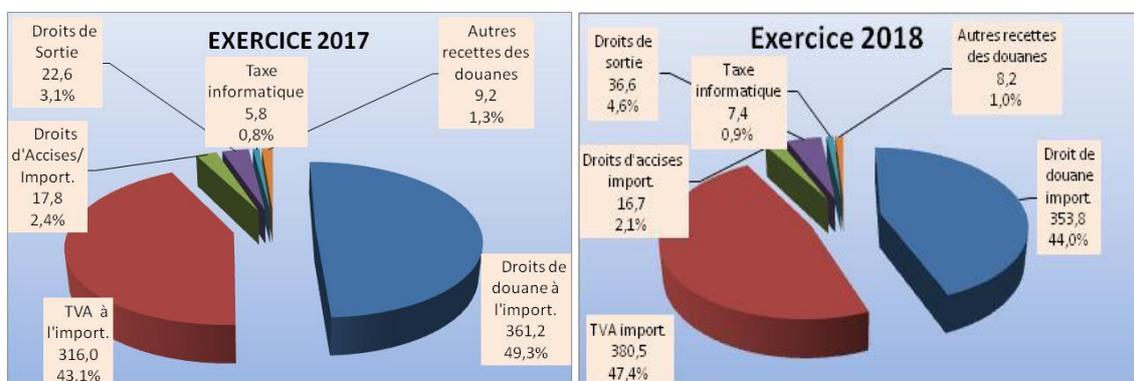
Sur un objectif de recettes douanières de 800,0 milliards au titre de l'exercice 2018, la Direction Générale des Douanes (DGD) a mobilisé 803,2 milliards, soit un taux de réalisation de 100,4% en amélioration de 8,8 points par rapport à celui de 2017. Comparativement à 2017, le niveau de réalisation des recettes douanières est en hausse de 9,6%, soit 70,5 milliards.

Ces recettes intègrent les opérations d'ordre d'un montant total de 153,6 milliards, dont 94,0 milliards de compensation de dettes fiscales et 59,6 milliards relatifs aux importations des administrations. En 2018, les opérations d'ordre augmentent de 75,9 milliards (+97,8%).

Les compensations de dettes fiscales entrent dans le cadre des paiements des droits et taxes sur les importations des produits pétroliers finis. Elles ont permis de prendre en charge une partie de la dette douanière de la SONARA (63,1 milliards) et celle des marketeurs (30,9 milliards). Les compensations de dettes fiscales sont en hausse nette de 10,1 milliards par rapport à l'année précédente où elles ne concernaient que les marketeurs.

Les recettes réalisées par la DGD en 2018 sont dominées par les Droits de Douane à l'Importation et la TVA à l'Importation qui représentent 91,4% du total des recettes douanières.

Figure 2 : Recettes douanières par type en 2017 et 2018 (en milliards)



Source : MINFI/DGD

La TVA à l'importation collectée en 2018 se chiffre à 380,6 milliards contre 316,0 milliards en 2017, soit une hausse de 20,4%. Par ailleurs, sur des prévisions établies à 382,6 milliards, le taux de réalisation est de 99,5%.

Les droits de douane à l'importation s'élèvent à 353,8 milliards. Ils étaient de 361,2 milliards en 2017, soit une baisse de 2,0%. Leur taux de réalisation est de 94,4%.

Les droits d'accises se chiffrent à 16,7 milliards en 2018 contre 17,8 milliards en 2017, soit une baisse 16,6%. Toutefois, leur taux de réalisation culmine à 130,5% pour une prévision de 12,8 milliards.

Les nouvelles dispositions de la Loi de finances 2018 sur les droits et taxes à l'exportation ont contribué à améliorer sensiblement le rendement des droits de sortie. Ils se chiffrent à 36,6 milliards contre 22,6 milliards en 2017, soit une hausse de 61,9%. Leur taux de recouvrement est de 179,4%.

Tableau 2: Recettes douanières par types en 2017 et 2018 (en milliards)

RUBRIQUES	L.F.	2017	2018	Variations absolues 18/17	Variations relatives 18/17	Taux de réalisation
Droits de douane à l'import.	374,9	361,2	353,8	-7,4	-2,0%	94,4%
TVA à l'import.	382,6	316,0	380,5	64,5	20,4%	99,5%
Droits d'Accises/ Import.	12,8	17,8	16,7	-1,1	-6,2%	130,5%
Droits de Sortie	20,4	22,6	36,6	14,0	61,9%	179,4%
Taxe informatique	7,2	5,8	7,4	1,6	27,6%	102,8%
Autres recettes des douanes	2,1	9,2	8,2	-1,0	-10,9%	390,5%
TOTAL	800	732,6	803,2	70,6	9,6%	100,4%

Source : MINFI/DGD

En 2018, l'atteinte des objectifs de recettes (100,4%) et l'amélioration de leur recouvrement par rapport à l'année 2017 (+9,6%) sont principalement liées aux facteurs ci-après :

- une hausse de l'activité caractérisée par : (i) une augmentation du nombre de conteneurs débarqués au Port de Douala (+3,8%) ; (ii) un accroissement des importations (+11,5%) et (iii) une progression de 6,5% des exportations de bois brut, principal produit taxé à l'exportation ;
- une baisse de 7,9% des dépenses fiscales (168,4 milliards en 2018 contre 181,7 milliards en 2017) ;
- les retombées des mesures nouvelles inscrites dans la LF 2018, à l'instar de l'augmentation du taux de sortie du bois brut qui est passé de 20% à 30% ;
- la hausse de la contribution des produits tels que les carburants et lubrifiants (+92,6 milliards ; +273%), le bois brut (+11,3 milliards ; +67%), le Clinker (+7,1 milliards ; +38%), le poisson congelé (+3,2 milliards ; +34,3%), les bitumes et autres résidus de pétrole (+2,8 milliards ; +92%), les tôles et bandes en aluminium (+2,7 milliards ; +77%), les tracteurs (+2,4 milliards ; +46%), le coton (+2,0 milliards), les articles de friperie (+1,8 milliard ; +8,5%) et le sucre (+1,2 milliard ; +17%) ;
- l'accentuation de la lutte contre la fraude commerciale et douanière via l'opération HALCOMI III (Halte au Commerce Illicite) ;
- la poursuite de la collaboration entre la DGD et la Société Générale de Surveillance (SGS) dans les domaines des contrôles mixtes, des échanges d'informations et de la réconciliation des bases de taxation, en vue d'une meilleure sécurisation des recettes ;
- la poursuite de la dématérialisation et de la simplification des procédures par la mise en œuvre du « circuit vert » et le paiement des autres taxes et redevances portuaires dans la déclaration en douane.

Les recettes auraient été plus élevées si le recouvrement n'avait pas subi le contrepoids des facteurs ci-après :

- l'accroissement des manques à gagner liés à l'APE (+138,0%), qui passent de 1,8 milliards en 2017 à 4,3 milliards en 2018 ;
- la baisse des recettes sur certains produits à l'instar des véhicules de tourisme (-8,7 milliards ; -18%), des appareils électriques pour la téléphonie (-6,0 milliards ; -26%) ; les carreaux non vernissés (-3,0 milliards ; -72%) ; les carreaux vernissés (-2,3 milliards ; -14%) ; le riz (-1,8 milliard, -18%) ; les réfrigérateurs et congélateurs (-1,6 milliard ; -26%) ; les bières (-1,6 milliard ; -28%) ; les colles et autres adhésifs (-1,5 milliard ; -70%) ; les véhicules pour le transport de personnes (-1,4 milliard ; -26%) ;

- la baisse du volume des échanges sous-régionaux et avec le Nigéria du fait notamment de la conjoncture économique défavorable dans les régions du Nord- Ouest et du Sud- Ouest ;
- l'accumulation des restes à recouvrer qui s'élèvent à 154,3 milliards au titre de l'exercice 2018, dont 66,4 milliards liés aux marchés à financements conjoints, 11,0 milliards pour les administrations de souveraineté et 67,1 milliards pour la SONARA.

1.1.2.3. Recettes non fiscales

Elles sont constituées du revenu du domaine de l'État (redevances et loyers pour l'utilisation du domaine de l'État, cessions d'éléments du patrimoine immobilier de l'État) ; des produits de la vente de biens et services ; du droit de transit pétrolier et des autres recettes non fiscales (dividendes versés par les entreprises où l'État est actionnaire etc.). Les performances de ces recettes sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3: Performances dans l'exécution des recettes non fiscales en 2018 (en milliards)

Recettes non fiscales	Montant loi de finances	Réalisation exercice 2018	Écart de réalisation	Taux de réalisation
Revenu du domaine	4,2	6	1,8	142,9%
Recettes des services	37,3	37,7	0,4	101,1%
Cotisations pour la retraite	60	48,1	-11,9	80,2%
Droits de transit pétrolier	25	29,5	4,5	118,0%
Autres recettes non fiscales	41,5	70,2	28,7	169,2%
Total	168	191,5	23,5	114,0%

Source : MINFI/DGTCCFM

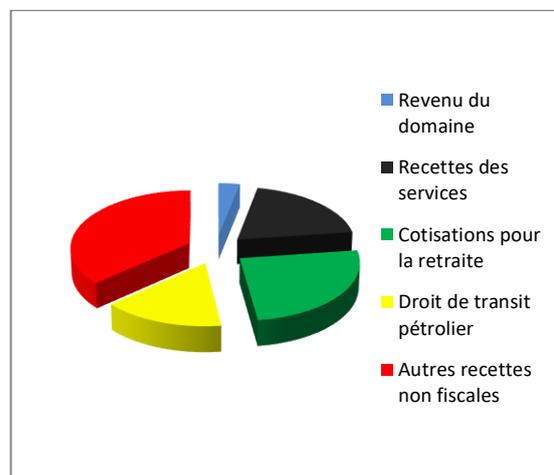
Sur un objectif de 168 milliards prévu dans la loi de finances initiale de 2018, la performance globale enregistrée dans l'exécution de ces recettes est de 191,5 milliards, soit un taux réalisation de 114,0%. Cette performance s'explique par les éléments ci-après :

- l'encaissement d'une recette exceptionnelle suite au versement de la redevance portuaire du port de Kribi d'un montant de 32,0 milliards ;
- le dépassement de 4,5 milliards du droit de transit pétrolier par rapport aux 25 milliards prévus dans la loi de Finances, en raison d'une augmentation des volumes du pétrole transités via le pipeline Tchad-Cameroun ;
- le dépassement de 1,8 milliards des prévisions des recettes liées aux revenus du domaine, suite aux missions de contrôle relatives au recouvrement desdites recettes ;
- les nouvelles mesures de sécurisation du paiement des contributions exigibles et des frais des examens et concours dans l'enseignement secondaire, qui ont boosté les recettes de services.

En revanche, les cotisations pour la retraite enregistrent une contre-performance avec une réalisation en retrait de 11,9 milliards par rapport aux 60 milliards prévus par la loi des finances.

Tableau 4: Repartition des recettes non fiscales de l'exercice 2018

Recettes non fiscales	Valeurs cumulées en décembre 2018 (en milliards)	Part (en %)
Revenu du domaine	6,0	3,1%
Recettes des services	37,7	19,7%
Cotisations pour la retraite	48,1	25,1%
Droits de transit pétrolier	29,5	15,4%
Autres recettes non fiscales	70,2	36,7%
Total	191,5	100,0%



Source : MINFI/DGTCFM

1.2. EMPRUNTS ET DONNS

Les emprunts et dons s'élèvent à 1 477,4 milliards à fin décembre 2018 contre 1 331,5 milliards à fin décembre 2017, soit un accroissement de 11,0%. Cette évolution est principalement le fait des appuis budgétaires obtenus dans le cadre de la mise en œuvre du programme économique et financier conclu avec le FMI (+104,4 milliards par rapport à 2017), ainsi que des émissions des titres publics dont le taux de réalisation est de 113,5%.

1.2.1. Prêts

Les tirages sur les prêts projets sont de 710,8 milliards correspondant à un taux de réalisation de 131,2% par rapport à la prévision annuelle de 571 milliards. Ces tirages diminuent de 4,1% par rapport à 2017 où ils se situaient à 741,5 milliards.

S'agissant des prêts programmes, ils s'élèvent à 370,1 milliards, dont 216,5 milliards pour la BAD, 87,6 milliards pour le FMI et 66 milliards pour l'AFD.

1.2.2. Dons

Les tirages sur dons sont évalués à 86,7 milliards, dont 48,2 milliards pour les dons programmes et 38,5 milliards pour les dons projets. Le taux de réalisation des dons est de 134,4% par rapport à la prévision annuelle de 64,5 milliards.

1.2.3. Emission des titres publics

Au cours de l'exercice 2018, le Trésor Public a émis des valeurs du Trésor nettes pour un montant de 302,0 milliards sur une prévision de 260,0 milliards, soit un taux de réalisation de 116,2%. Ces émissions nettes résultent d'un volume global de titres émis de 487,0 milliards et des remboursements de 185,0 milliards. En prenant en compte le remboursement des ECMR (98,8 milliards), le montant total des remboursements se situe à 283,8 milliards.

Pour ce qui est des bons du Trésor, le montant des titres émis s'élève à 287,0 milliards, tandis que les remboursements se situent à 185,0 milliards, soit des émissions nettes de 102,0 milliards. En 2017, le montant des émissions nettes des bons du Trésor était de 85,0 milliards, soit une hausse de 20,0% en 2018.

S'agissant de l'emprunt obligataire 2018, il a été lancé vers la fin de l'exercice pour un montant de 150,0 milliards au taux de 5,6% net, avec une maturité de 5 ans amortissable au quart après une année de différé. Au terme de la période de souscription, le volume des soumissions s'est élevé à 204,3 milliards, soit une sursouscription de 54,3 milliards correspondant à un taux de couverture de l'opération de 136,2%. Cette sursouscription témoigne non seulement de l'attrait qu'exercent les titres publics de l'Etat du Cameroun sur les investisseurs, mais aussi de la crédibilité de la signature de l'Etat sur le marché financier. Les souscriptions (200,0 milliards) se répartissent comme suit :

- Personnes physiques : 18 712 290 000 (9,4%) ;
- Personnes morales non bancaires : 42 756 000 000 (21,4%) ;
- Personnes morales bancaires : 138 531 710 000 (69,2%).

Les remboursements au titre des emprunts obligataires s'élèvent à 98,8 milliards résultant d'une émission nette d'emprunts obligataires de 101,2 milliards.

DEUXIEME PARTIE : EXECUTION DU BUDGET EN DEPENSES

Les dépenses traitées dans cette partie comprennent non seulement les dépenses au sens strict (charges et dépenses en capital), mais aussi les charges de financement et de trésorerie. Leur exécution est présentée sur la base des ordonnancements.

La dotation globale des dépenses dans la loi de Finances rectificative de l'exercice 2018 est de 4 689,5 milliards. Les dépenses ordonnancées sur cette dotation s'élèvent à 4 614,5 milliards. Toutefois, il existe des dépenses d'un montant de 218,4 milliards payées sans ordonnancement pour indisponibilité de crédits budgétaires. Ainsi, les dépenses globales réalisées s'élèvent à 4 832,9 milliards. Les dépenses non couvertes proviennent des dépassements observés en cours d'exécution du budget 2018 et dont les économies budgétaires n'ont permis qu'une régularisation partielle.

Il est important de signaler que les dépassements des dépenses observés sont dus aux contraintes intervenues après le collectif budgétaire. Ces dépassements se présentent comme suit :

- 153,3 milliards pour les dépenses sur financements extérieurs, dus à l'accélération de l'exécution des projets liés à l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) et de certains grands projets ;
- 100,0 milliards pour les interventions directes résultant des dépenses sécuritaires ;
- 47,0 milliards pour la subvention des prix du carburant à la pompe, suite à la montée du prix du baril de pétrole ;
- 24,0 milliards pour le projet Nachtigal, au titre de la prise de participation de l'Etat ;
- 122,0 milliards pour les autres dépenses payées par avances de trésorerie dont 21,8 milliards pour les frais de justice.

Il ressort de ce qui précède que les dépenses imprévues ont grevé les dépenses exécutées à hauteur de 447,5 milliards. Des mesures de régulation budgétaire ont été prises pour dégager des économies budgétaires afin de contenir ces dépassements. Il s'agit notamment du maintien du blocage de précaution ; de l'annulation de certains crédits et l'anticipation de l'arrêt des engagements au 15 novembre ; et le gel de la quatrième tranche des subventions. Par ailleurs, une opération de Comptage Physique des Personnels de l'Etat (COPPE 2018) a été réalisée, ce qui a permis de faire également des économies budgétaires.

Malgré les efforts consentis, certaines dépenses effectuées n'ont pas eu de couvertures budgétaires. Il s'agit des dépenses sur financements extérieurs

pour 156,1 milliards, des achats de biens et services pour 59,5 milliards (dont 20 milliards au titre des frais de justice et 39,5 milliards au titre des avances de trésorerie), ainsi que des interventions en investissements pour 2,7 milliards. Ainsi, des dépenses totales de 218,4 milliards n'ont pas eu de crédits budgétaires pour permettre de procéder aux régularisations. La régularisation de ces opérations sera effectuée conformément à la législation en vigueur (Décret d'avance).

L'exécution globale des dépenses est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5: Exécution du budget en dépenses (en milliards)

	CP INITIAL (a)	CP REVISE (b)	ORDONNANCEMENT HORS AVANCES (c)	PEC COMP-TABLE SUR ORDONNANCEMENT EFFECTIF (d)	SALAIRES, PENSIONS ET AVANCE DE TRESORERIE A REGULARISER (e)	ORDONNANCEMENT GLOBAL (f) = (c)+(e)	PEC COMP-TABLE GLOBALE (g)	TX ORDO. (f)/(a) (en %)	TX CP. (g)/(a) (en %)
A - DEPENSES COURANTES	2 342,0	2 324,7	2 300,5	2 125,9	59,5	2 360,0	2 185,4	100,8%	93,3%
I - Dépenses de personnel	1 024,3	1 017,2	1 008,0	1 007,4	-	1 008,0	1 007,4	98,4%	98,3%
Traitements (Salaires)	969,8	964,3	956,0	956,0	-	956,0	956,0	98,6%	98,6%
Autres dépenses de personnel	54,5	52,9	52,0	51,4	-	52,0	51,4	95,3%	94,2%
II - Biens et services	747,6	820,2	806,6	645,1	59,5	866,1	704,6	115,8%	94,2%
Biens et services Administrations	438,5	403,7	400,2	382,9	-	400,2	382,9	91,3%	87,3%
<i>Dont C2D Fcmt Adm.</i>	0,7	0,5	0,5	0,7	-	0,5	0,7	79,4%	112,3%
Chapitres communs	309,1	416,5	406,4	262,2	59,5	465,9	321,7	150,7%	104,1%
III - Transferts et subventions	570,0	487,3	485,9	473,4	-	485,9	473,4	85,2%	83,0%
Bourses et subventions	361,0	284,7	283,4	270,8	-	283,4	270,8	78,5%	75,0%
<i>Dont : - Subv. à verser</i>	343,9	272,8	272,5	260,3	-	272,5	260,3	79,2%	75,7%
- Bourses et stages	6,1	5,5	5,3	5,3	-	5,3	5,3	87,0%	87,0%
- Contributions	11,0	6,4	5,5	5,2	-	5,5	5,2	50,1%	47,1%
Pensions	209,0	202,6	202,6	202,6	-	202,6	202,6	96,9%	96,9%
B - DEPENSES EN CAPITAL	1 291,5	1 310,5	1 276,7	950,4	158,9	1 435,6	953,1	111,2%	73,8%
I - Dépenses d'investissement sur ressources internes	658,5	670,2	637,1	536,1	2,7	639,8	538,8	97,2%	81,8%
RI Administrations	420,3	390,7	364,4	337,1	-	364,4	337,1	86,7%	80,2%
<i>Dont C2D Inv</i>	16,3	15,6	15,6	8,2	-	15,6	8,2	95,6%	50,1%
Dépenses d'intervention	238,2	279,5	272,7	199,1	2,7	275,4	201,8	115,6%	84,7%
II - Participation	27,0	38,0	37,9	37,9	-	37,9	37,9	140,5%	140,5%
III - Réhabilitation / Restructuration	10,0	9,0	8,5	8,0	-	8,5	8,0	85,3%	80,0%
IV - Financement extérieur	596,0	593,3	593,2	368,3	156,1	749,3	368,3	125,7%	61,8%
C - DETTE PUBLIQUE	1 056,0	1 054,3	1 037,3	1 031,1	-	1 037,3	1 031,1	98,2%	97,6%
I - Dette publique intérieure	713,0	688,0	671,0	664,8	-	671,0	664,8	94,1%	93,2%
Principal	188,5	530,0	518,9	518,9	-	518,9	518,9	275,3%	275,3%

	CP INITIAL (a)	CP REVISE (b)	ORDONNANCEMENT HORS AVANCES (c)	PEC COMP-TABLE SUR ORDONNANCEMENT EFFECTIF (d)	SALAIRES, PENSIONS ET AVANCE DE TRESORERIE A REGULARISER (e)	ORDONNANCEMENT GLOBAL (f) = (c)+(e)	PEC COMP-TABLE GLOBALE (g)	TX ORDO. (f)/(a) (en %)	TX CP. (g)/(a) (en %)
Intérêts	27,6	47,1	47,1	47,1	-	47,1	47,1	170,7%	170,7%
Remboursement Crédits TVA	81,9	72,0	72,0	72,0	-	72,0	72,0	87,9%	87,9%
Impayés de l'Etat	415,0	38,8	33,0	26,8	-	33,0	26,8	7,9%	6,4%
II - Dette publique extérieure	343,0	366,4	366,4	366,4	-	366,4	366,4	106,8%	106,8%
Principal	219,7	210,7	210,7	210,7	-	210,7	210,7	95,9%	95,9%
Intérêts	123,3	155,7	155,7	155,7	-	155,7	155,7	126,3%	126,3%
TOTAL	4 689,5	4 689,5	4 614,5	4 107,4	218,4	4 832,9	4 169,7	103,1%	88,9%

Source : MINFI/DGB

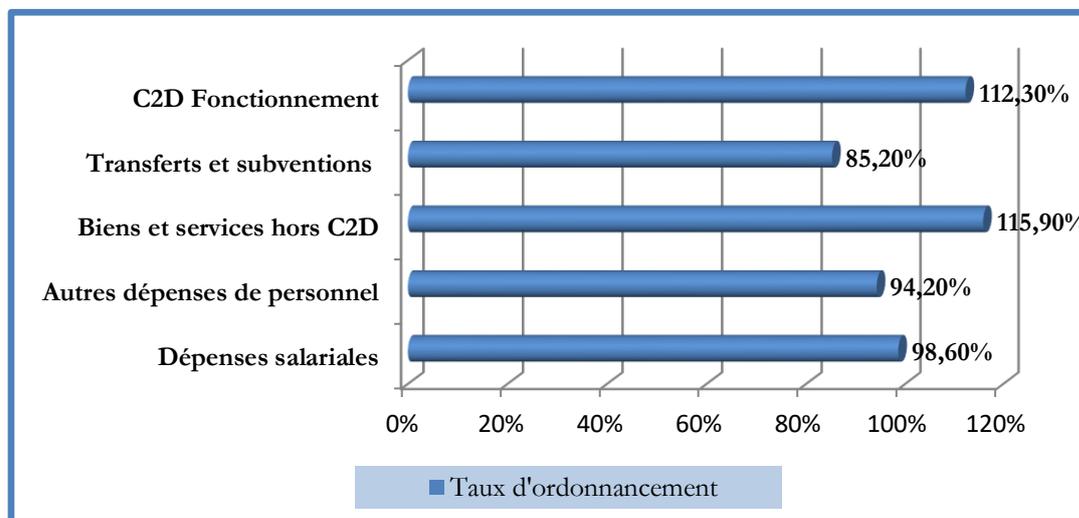
Les détails de l'exécution du budget pour les différentes catégories de dépenses sont présentés ci-dessous.

2.1. DEPENSES COURANTES

Les dépenses courantes exécutées se sont élevées à 2 360,0 milliards sur une dotation initiale de 2 342,0 milliards, soit un taux d'exécution de 100,8% correspondant à un dépassement de 18,0 milliards. Il est important de signaler que ce niveau de réalisation intègre les ordonnancements effectifs de 2 300,5 milliards et 59,5 milliards payés par avance de trésorerie et n'ayant pas fait l'objet de couverture. Il convient de noter qu'un montant de 19,0 milliards a été redéployé vers d'autres postes de dépenses pour tenir compte des priorités.

Les dépenses de fonctionnement sont subdivisées en trois grandes masses à savoir les dépenses de personnels, les biens et services et, les transferts et subventions.

Figure 3 : Taux d'exécution des dépenses courantes par grandes masses en 2018

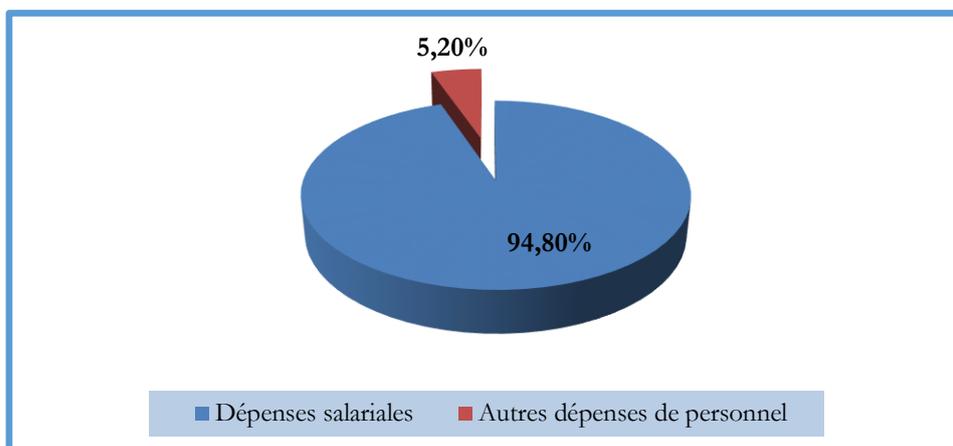


Source : MINFI/DGB

2.1.1. Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel prévues dans la loi de finances initiale s'élèvent à 1 024,3 milliards, dont 969,8 milliards de traitement et salaires (94,7%), et 54,5 milliards des autres dépenses de personnel (5,3%). L'exécution de ces dépenses s'élève à 1008,0 milliards, soit un taux de réalisation de 98,4%.

Figure 4: Répartition des dépenses de personnel en 2018



Source : MINFI/DGB

2.1.1.1. Dépenses salariales

Les dépenses exécutées au titre des traitements et salaires ont été de 956,0 milliards pour une dotation de 969,8 milliards, soit 98,6% de la dotation prévue dans la loi de finances rectificative 2018, d'où une économie budgétaire de 13,8 milliards. Cette économie est due en grande partie aux premiers résultats d'apurement du fichier solde à travers l'opération COPPE 2018.

2.1.1.2. Autres dépenses de personnel

S'agissant des autres dépenses de personnel, le volume des dépenses exécutées au cours de la période s'est chiffré à 52,0 milliards, représentant 95,3% de la dotation annuelle de 54,5 milliards.

2.1.1.3. Ratio de soutenabilité de la masse salariale

La soutenabilité budgétaire de la masse salariale mesure la capacité de l'Etat à rester solvable, tout en assurant durablement le paiement des salaires sans un accroissement continu du stock de sa dette. Elle renvoie à la capacité de l'Etat à faire face à tous ses engagements en tenant compte à la fois de son potentiel des ressources mobilisables et du volume des salaires qu'il est censé verser à tous les agents qu'il emploie.

Dans le cadre des critères de convergence budgétaire devant assurer la compatibilité des politiques budgétaires au niveau communautaire conformément au Pacte de convergence et de stabilité, la CEMAC a défini le

ratio masse salariale sur recettes fiscales comme indicateur de mesure de la soutenabilité des salaires dans le dispositif de surveillance multilatérale. Il s'agit des dépenses de personnel du budget de l'Etat (Dépenses permanentes et autres dépenses de personnel) rapporté aux recettes fiscales brutes. La CEMAC estime que pour qu'elle soit soutenable, la masse salariale doit être inférieure ou égale à 35,0% des recettes fiscales.

En 2017, le ratio de soutenabilité de la masse salariale s'est établi à 39,7%, au-dessus de la norme communautaire. L'un des objectifs du programme de gestion budgétaire de l'Etat sur le triennat 2019-2021 est de le réduire progressivement jusqu'à 35,7% en 2021, avec une cible intermédiaire de 37,8% en 2018. Ce ratio s'est établi à 35,6% au terme de l'année 2018, se rapprochant davantage du critère de convergence CEMAC de 35,0%.

2.1.2. Biens et services

Sur une dotation de 747,6 milliards inscrite dans la loi de finances, le volume des dépenses effectivement exécutées en biens et services s'est élevé à 866,1 milliards, soit un taux de réalisation de 115,8% correspondant à un dépassement de 118,5 milliards. Ce dépassement se justifie notamment par les avances de trésorerie et les interventions directes en rapport avec l'accroissement des dépenses sécuritaires. Malgré les efforts faits pour relever la dotation y afférente, les crédits sont restés insuffisants pour couvrir la totalité des dépenses de cette catégorie, d'où le gap de 59,5 milliards non couvert au titre des biens et services.

2.1.3. Transferts et subventions

Les dépenses en « Transferts et subventions » sont structurées en deux (02) rubriques à savoir : (i) les bourses et subventions et (ii) les pensions. Leurs ordonnancements ont été de 485,9 milliards, soit 85,2% de l'enveloppe globale prévue à cet effet. Ce niveau d'exécution se justifie par le gel de la quatrième tranche de la subvention au profit des Etablissements Publics (EP).

2.1.3.1. Bourses et subventions

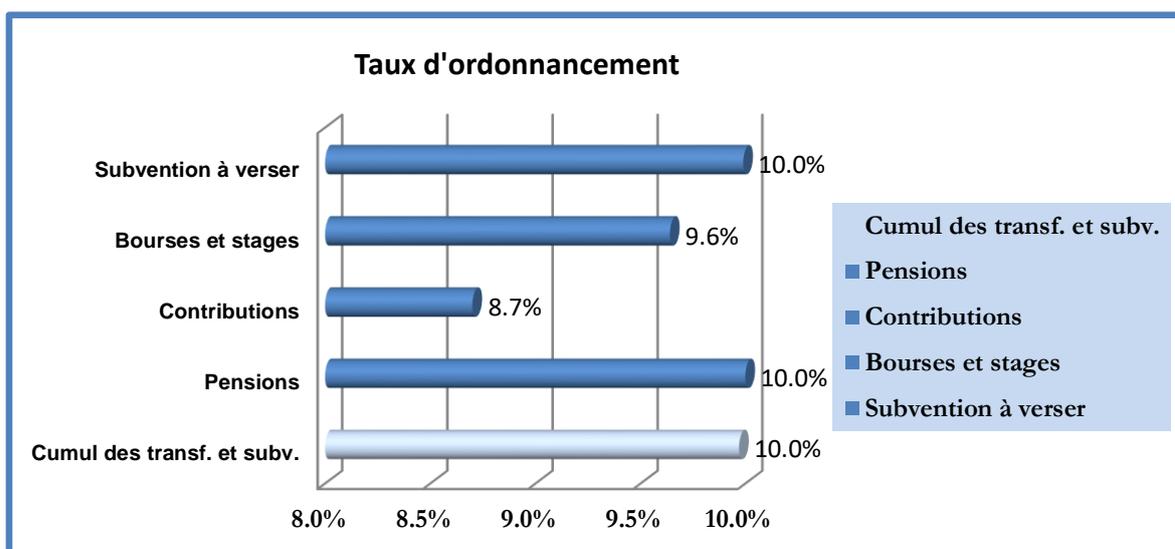
Les bourses et subventions sont composées des subventions à verser, des bourses et stages ainsi que des contributions.

En ce qui concerne l'exécution des subventions à verser, les ordonnancements se sont élevés à 272,5 milliards sur une dotation de 343,9 milliards, soit un taux d'exécution de 79,2%. Les économies budgétaires dégagées sur ce poste de dépense s'expliquent par le gel des subventions de fonctionnement de certains établissements publics. Ces économies ont été redéployées à travers des virements de crédits pour permettre de prendre en charge les dépassements effectués dans d'autres natures de dépenses.

Dans ces dépenses, la subvention aux ménages relativement au soutien de l'Etat au prix du carburant à la pompe est de 105,2 milliards.

S'agissant des bourses et stages, des dépenses de 5,3 milliards ont été exécutées sur une dotation de 6,1 milliards, soit un taux de réalisation de 87,0%. Pour les contributions, les dépenses exécutées s'élèvent à 5,5 milliards pour une dotation de 11,0 milliards, soit un taux d'exécution de 50,1%. Ce poste a permis de réaliser des économies budgétaires pour renforcer la dotation des crédits dans les lignes budgétaires en dépassement.

Figure 5 : Taux d'exécution des transferts et subventions en 2018



Source : MINFI/DGB

2.1.3.2. Pensions

Les ordonnancements des pensions ont été effectués à hauteur de 202,6 milliards sur une dotation de 209,0 milliards, soit un taux de consommation de crédits de 96,9%. Des économies budgétaires d'un montant de 6,4 milliards ont été enregistrées. Celles-ci s'expliquent en partie par les résultats du COPPE 2018 qui ont permis d'apurer le fichier des pensionnés, notamment en extirpant les décédés dont les virements n'avaient pas été suspendus.

2.2. DEPENSES EN CAPITAL

La situation de l'exécution des dépenses en capital au terme de l'exercice 2018 présente un niveau de réalisation de 111,2% par rapport à la dotation initiale de 1 291,5 milliards. Ce taux correspond à un volume global de dépenses en capital exécutées de 1 435,6 milliards. Le dépassement observé de 144,1 milliards s'explique par l'accélération de l'exécution des projets liés à l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) et de certains

grands projets, qui ont entraîné un niveau des décaissements supplémentaires sur FINEX de 153,3 milliards par rapport à la loi de finances.

Le tableau ci-après présente la situation de l'exécution du BIP 2018, par grandes masses.

Tableau 6 : Exécution des principaux postes du BIP 2018 (en milliers)

	DOTATION INITIALE		DOTATION REVISEE		ENG. (b)	ORD. (c)	% ORD (c/a)
	AE	CP (a)	AE	CP			
<i>Ressources internes</i>	808 174 589	695 508 394	829 872 810	717 206 615	686 900 013	686 296 332	98,7
<i>Crédits à gestion centrale</i>	724 037 531	616 930 239	721 307 702	614 200 410	602 028 116	601 556 698	97,5
<i>RI affectées aux projets CAN</i>	110 000 000	110 000 000	72 050 000	72 050 000	72 050 000	72 050 000	65,5
<i>Fonds de contrepartie en dépenses réelles</i>	80 626 438	80 626 438	81 376 213	81 376 213	81 301 846	81 301 846	100,8
<i>Fonds de contrepartie en taxes et DD</i>	47 500 000	47 500 000	43 456 741	43 456 741	43 456 741	43 456 741	91,5
<i>Subventions</i>	64 719 839	61 571 458	56 042 155	52 893 774	52 905 412	52 905 412	85,9
<i>Crédits Plan Triennal Spécial jeunes</i>	10 000 000	10 000 000	3 332 317	3 332 317	3 332 317	3 332 317	33,3
<i>Crédits pour projets C2D</i>	16 324 018	16 324 018	15 620 868	15 620 868	15 611 670	15 611 670	95,6
<i>Participations</i>	27 000 000	27 000 000	37 993 435	37 993 435	37 946 895	37 946 895	140,5
<i>Réhabilitation / restructuration</i>	10 000 000	10 000 000	9 011 868	9 011 868	8 545 727	8 527 041	85,3
<i>Autres Crédits à gestion centrale</i>	357 867 236	253 908 325	402 424 105	298 465 194	286 877 508	286 424 775	112,8
<i>Crédits délégués</i>	84 137 058	78 578 155	108 565 109	103 006 206	84 871 897	84 739 634	107,8
<i>Ressources externes</i>	596 000 000	596 000 000	593 029 972	593 029 972	749 300 000	749 300 000	125,7
TOTAL BIP 2018	1 404 174 589	1 291 508 394	1 422 902 782	1 310 236 587	1 436 200 013	1 435 596 332	111,2

Source : MINEPAT

2.2.1. Dépenses en capital sur ressources internes

L'exécution du BIP 2018 sur ressources internes affiche au terme de l'exercice un taux de réalisation de 95,3% relativement à la dotation initiale de 695,5 milliards.

La plupart des postes de dépenses en capital sur ressources internes indiquent un taux d'exécution par rapport à la dotation initiale au-delà de 90%, à l'exception des dépenses sur ressources internes affectées à la réalisation des projets CAN (65,5%), des dépenses en faveur de la mise en œuvre des projets du Plan Triennal Spécial Jeunes (33,3%) et les crédits de réhabilitation/restructuration (85,3%). Ces niveaux de réalisation inférieurs à la moyenne globale dans ces catégories de dépenses s'expliquent principalement par :

- des retards observés dans la contractualisation de certains projets ;
- des retards observés dans le paiement des décomptes ;
- un faible engouement des prestataires à soumissionner à la Commande Publique en raison du climat sécuritaire dégradé dans certaines régions.

Les crédits en subvention ont été exécutés à 85,9% et les Fonds de contrepartie en dépenses réelles à 100,8%. La réforme intervenue en cours de l'exercice dans l'exécution de ces catégories de dépenses a impacté à la baisse leur niveau d'exécution. En effet, la procédure définie dans la circulaire complémentaire du MINFI du 19 juin 2018 a prévu que ces crédits soient désormais transférés aux comptes financiers des projets ou des structures sous-tutelle, sur présentation des décomptes.

Enfin, les dépenses sur ressources internes affectées aux projets CAN indiquent un volume de crédits exécutés de 72,1 milliards. Les ressources internes destinées aux projets CAN financent principalement :

- la réhabilitation de certains stades d'entraînement ;
- la construction et la réhabilitation des infrastructures hôtelières ;
- la construction et la réhabilitation des voiries la réhabilitation et la mise à niveau des plateaux techniques de certains hôpitaux ;
- le raccordement à la fibre optique et déploiement du Wifi dans les différents sites de la CAN.

2.2.2. Dépenses en capital sur financement extérieur

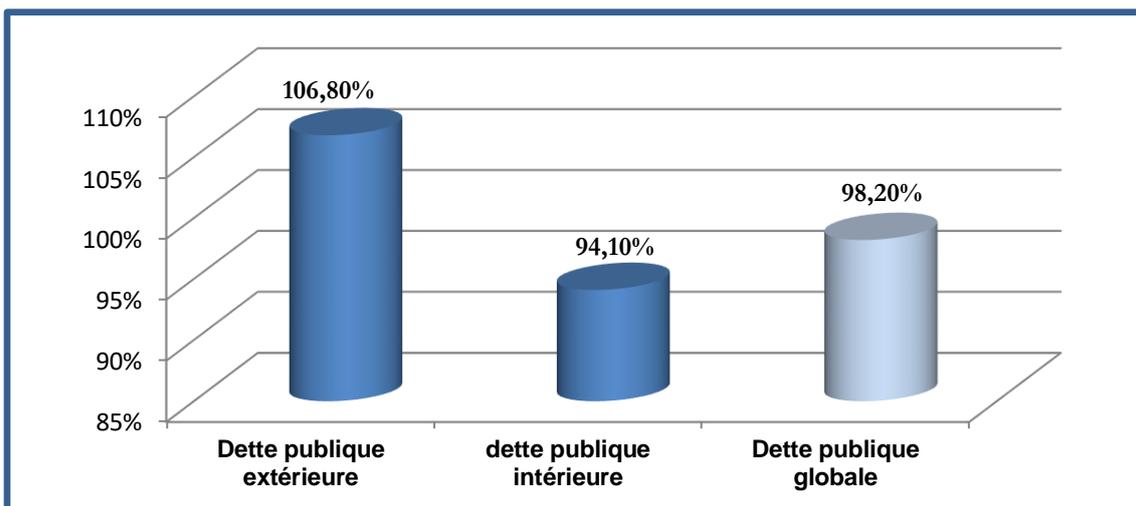
Au cours de l'exercice 2018, les dépenses sur financements extérieurs ont été exécutées à hauteur de 749,3 milliards, soit un taux d'exécution de 125,7 %, par rapport au plafond de décaissements des FINEX fixé par la Loi de finances 2018 (596 milliards). L'essentiel des décaissements des FINEX est fait au profit des projets de construction des stades, en vue de l'organisation

de la CAN (182,0 milliards) et des projets routiers ainsi que ceux des voiries urbaines (226,8 milliards).

2.3. SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE

Sur une dotation annuelle de 1 056,0 milliards, les dépenses effectuées pour le compte du service de la dette publique globale ont affiché un volume des ordonnancements de 1 037,3 milliards, soit un taux d'exécution de 98,2%.

Figure 6: Taux d'exécution du service de la dette publique en 2018

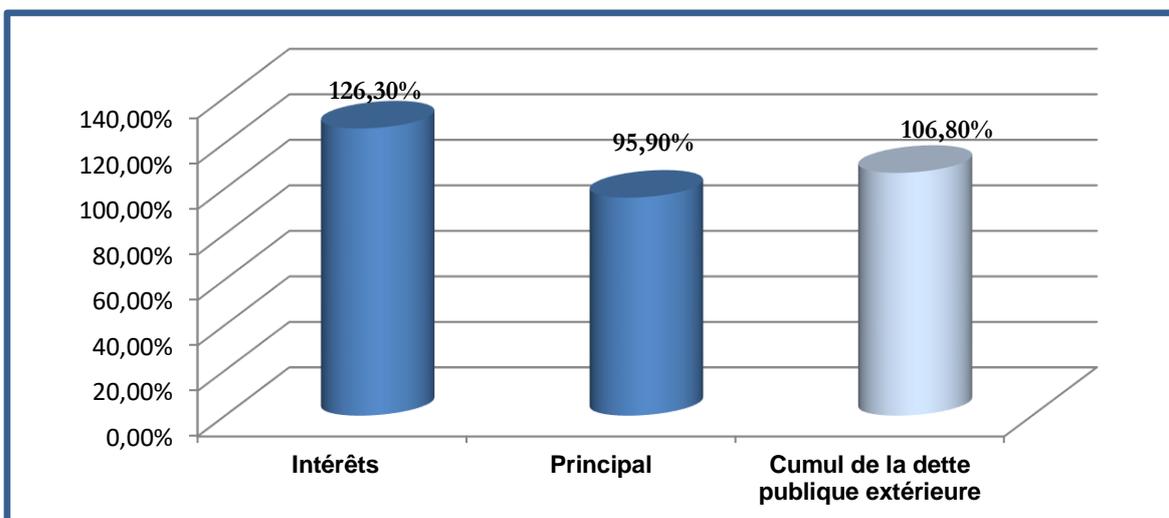


Source : MINFI/DGB

2.3.1. Service de la dette publique extérieure

Le volume des dépenses au titre de la dette publique extérieure s'élève à 366,4 milliards sur une dotation de 343,0 milliards, soit un taux d'exécution de 106,8%. Les ordonnancements du principal sont de 210,7 milliards, soit un taux d'exécution de 95,9%. Le montant des intérêts ordonnancés est de 155,7 milliards et leur taux de réalisation de 126,3%.

Figure 7 : Taux d'exécution du service de la dette publique extérieure en 2018



Source : MINFI/DGB

2.3.2. Service de la dette publique intérieure

Les ordonnancements effectifs de l'ensemble de la dette publique intérieure ont été de 671,0 milliards, soit un taux réalisation de 94,1 %. La dette publique intérieure de l'Etat se décompose en cinq rubriques à savoir : (i) le principal, (ii) les intérêts, (iii) les remboursements de TVA, (iv) les arriérés de l'Etat et (v) la dette flottante.

Pour le principal de la dette intérieure, les ordonnancements se chiffrent à 518,9 milliards, sur une dotation de 188,5 milliards, soit un taux d'exécution de 275,3%. Ce dépassement s'explique par :

- i. le paiement de la dette intérieure guichet trésor (dette flottante) pour un montant de 128,8 milliards, dont 70,8 milliards au titre des dettes fiscales des administrations d'assiette, 42,7 milliards pour les marketeurs et le reliquat pour le paiement des abonnés ;
- ii. la dette financière au titre du paiement des ECMR pour un montant de 98,8 milliards (2013-2018 : 20 milliards ; 2014-2019 : 37,5 milliards ; 2016-2021 : 41,3 milliards).

S'agissant du remboursement des crédits TVA enregistrés, le volume des ordonnancements s'est chiffré à 72,0 milliards, sur une dotation de 81,9 milliards, ce qui a conduit à une accumulation des arriérés en fin d'exercice 2018 d'environ 11,0 milliards.

Enfin, le montant des intérêts versés au titre de la dette intérieure a été de 47,1 milliards, soit 170,7% sur une dotation 27,6 milliards.

2.4. CAS PARTICULIER DES DEPENSES SOCIALES

L'objectif poursuivi par le Gouvernement est d'accroître la part des dépenses sociales dans le PIB de 3,4% en 2019 à 3,7% en 2020. En 2018, cette part est de 3,1%. A la fin du mois de décembre 2018 et comme l'indique le tableau ci-dessous, le niveau des dépenses sociales globalement ordonnancées est de 655,9 milliards (hors appuis provenant des chapitres communs notamment les chapitres 94 et 65) sur une dotation totale des crédits de paiements sociaux de 707,9 milliards, soit un taux d'ordonnancement de 95,9%.

En prenant en compte les ordonnancements des appuis aux chapitres sociaux provenant des chapitres communs, le niveau des dépenses sociales globalement ordonnancées est de 661,2 milliards, supérieur au plancher de 657,0 milliards inscrit comme critère dans le Programme Economique et Financier.

Cette performance résulte entre autres d'une meilleure régulation budgétaire, et d'une politique de couverture budgétaire systématique et complète des dépenses y afférentes effectuées en procédures spéciales (dépenses sur recettes affectées, avances de trésorerie, etc.).

Tableau 7 : Exécution des dépenses sociales en 2018

	CP INITIAL (a)	CP REVIS E (b)	ORDON- NANCE- MENT HORS AVANCE S (c)	PAIEMEN T SUR ORDON- NANCE- MENT EFFECTIF (d)	SALAIRES, PENSIONS ET AVANCE DE TRESORERIE A REGULARISE R (e)	ORDONNAN -CEMENT GLOBAL (f) = (c)+(e)	PAIEMEN T GLOBAL (g)=(d)+(e)	TX ORDO - (f)/(b) (en %)	TX CP. (g)/(b) (en %)
A - DEPENSES COURANTES	656,6	632,8	629,4	626,8	-	629,4	626,8	99,5%	99,1%
Dépenses de personnel	537,0	531,3	528,6	528,5	-	528,6	528,5	99,5%	99,5%
Traitements (Salaires)	532,1	526,7	524,0	524,0	-	524,0	524,0	99,5%	99,5%
Autres dépenses de personnel	4,9	4,6	4,5	4,5	-	4,5	4,5	99,2%	97,8%
Biens et services	94,7	89,7	89,1	86,6	-	89,1	86,6	99,3%	96,5%
Biens et services Administrations	94,7	89,7	89,1	86,6	-	89,1	86,6	99,3%	96,5%
<i>Dont C2D B & Sces Adm.</i>	0,6	0,5	0,5	0,4	-	0,5	0,4	97,4%	70,8%
Transferts et subventions	24,9	11,8	11,8	11,7	-	11,8	11,7	99,7%	99,1%
Bourses et subventions	24,9	11,8	11,8	11,7	-	11,8	11,7	99,7%	99,1%
<i>Dont : - Subv. à verser</i>	24,6	11,6	11,6	11,5	-	11,6	11,5	99,7%	99,1%
- Bourses et stages	0,30	0,15	0,15	0,15	-	0,15	0,15	100,0 %	100,0 %
- Contributions	0,0	0,0	0,0	0,0	-	0,0	0,0		
Pensions	0,0	0,0	0,0	0,0	-	0,0	0,0		
B - DEPENSES EN CAPITAL	51,2	51,4	26,5	23,6	-	26,5	23,6	51,6%	46,0%
Dépenses d'investissement sur ressources internes	26,9	28,6	25,1	23,4	-	25,1	23,4	87,8%	81,8%
RI Administrations	26,9	28,6	25,1	23,4	-	25,1	23,4	87,8%	81,8%
<i>Dont C2D Inv</i>	0,4	1,5	1,5	1,2	-	1,5	1,2	99,4%	75,3%
Financement extérieur	24,3	22,9	1,4	0,3	-	1,4	0,3	6,3%	1,2%
TOTAL	707,9	684,2	655,9	650,4	-	655,9	650,4	95,9%	95,1%
Dépenses sociales des chapitres communs						5,3			
TOTAL GENERAL DEPENSES SOCIALES						661,2			

Source : MINFI/DGB

TROISIEME PARTIE : EQUILIBRE BUDGETAIRE ET GESTION DE LA TRESORERIE

Le budget de l'exercice 2018 a été voté avec un déficit de 2,6% du PIB, induisant ainsi un besoin de financement budgétaire de 532,7 milliards. En fin d'exercice, ce déficit se situait à 2,5% du PIB.

3.1. SOLDES BUDGETAIRES

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des ressources et dépenses budgétaires au sens strict et permet de dégager les différents soldes.

Tableau 8 : Synthèse de l'exécution budgétaire (en milliards)

RESSOURCES		DEPENSES	
<i>RECETTES INTERNES ET DONS</i>	Montant	<i>DEPENSES COURANTES</i>	Montant
Recettes fiscales brutes	2 744,2	Intérêts et commissions	198,6
<i>dont rembours des crédits TVA</i>	72,0	Dépenses de personnel	1006,7
Recettes fiscales nettes	2 672,2	Biens et services	729,8
Recettes pétrolières	500,3	Transferts courants	547,1
Recettes non fiscales	191,5	<i>DEPENSES EN CAPITAL</i>	
<i>Total recettes internes nettes</i>	3 363,9	Dépenses sur financement ext.	749,3
Dons programmes	48,2	Dépenses sur ress. propres	674,3
Dons projets	38,5	Participation/Restructuration	50,2
<i>RECETTES EXCEPTIONNELLES</i>		<i>AUTRES DEPENSES</i>	
Recettes de privatisations		Prêts nets	27,3
RECETTES NETTES BUDGET GENERAL	3 450,6	DEPENSES BUDGET GENERAL	3 983,3

Source : MINFI/DGB

Le PIB projeté lors de l'élaboration de la loi de finances 2018 était de 20 694,0 milliards. Au terme de l'exercice, il est estimé à 21 466,0 milliards ; ce dernier niveau est utilisé pour déterminer les soldes réalisés en valeur relative.

Tableau 9 : Soldes budgétaires (en milliards)

NATURE DU SOLDE	Montant LFR 2018	Réalisation 2018
SOLDE PRIMAIRE	-362	-334,1
<i>en % du PIB</i>	-1,7	-1,6
SOLDE PRIMAIRE NON PETROLIER	-806,0	-834,4
<i>en % du PIB</i>	-3,9	-3,9
SOLDE GLOBAL	-537,0	-532,7
<i>en % du PIB</i>	-2,6	-2,5

Source : MINFI/DGB

3.1.1. Solde primaire

Le solde primaire est la différence entre les recettes et les dépenses hors intérêt de la dette. En pourcentage du PIB, il est de -1,6% du PIB.

Dans le cadre du Programme Économique et Financier 2017-2019, le plancher du solde primaire non pétrolier pour l'exercice 2018 était fixé à 872,0 milliards et ce niveau n'a pas été dépassé.

3.1.2. Solde budgétaire global

Le solde budgétaire global est la différence entre les recettes et les dépenses totales. Il est déficitaire à -532,7 milliards, soit -2,5% du PIB, au-dessus de l'objectif de -2,6% du PIB visé lors de l'élaboration de la loi de finances rectificative.

3.2. FINANCEMENT

Au déficit budgétaire de 532,7 milliards se sont ajoutés des besoins financiers de 897,7 milliards au titre des opérations non budgétaires composées de : (i) l'amortissement de la dette extérieure pour un montant de 210,4 milliards, (196,2 milliards pour la dette extérieure publique et 14,2 milliards pour le prêt SONARA) ; (ii) l'amortissement de la dette intérieure (96,4 milliards) ; (iii) le remboursement des crédits de TVA (72,0 milliards) ; (iv) les dépenses des correspondants du Trésor (455,6 milliards) ; (v) la diminution des arriérés de 77,5 milliards portant les besoins de financement en tout à 1 430,5 milliards. A titre de rappel, la variation des arriérés correspond à la différence entre le paiement des exercices antérieurs (512,1 milliards), y compris la dette flottante et les instances nouvelles de l'exercice qui s'élèvent à 434,6 milliards.

3.2.1. Emplois et ressources de financement

Pour couvrir ses besoins financiers, l'État a trouvé des ressources non budgétaires de 1 461,2 milliards, obtenus par les prêts projets (710,8 milliards), les émissions de titres publics hors banque (61,5 milliards), les appuis budgétaires excluant ceux du FMI (282,5 milliards), le financement bancaire (309,3 milliards) et d'autres ressources de trésorerie (27,3 milliards). Pour ce qui est du tirage effectué à la BEAC, ce montant est supérieur à celui prévu dans le Programme Economique et Financier en raison de la prise en compte des avances de trésorerie non couvertes (62,3 milliards) et de la réduction plus importante des soldes créditeurs des comptes des correspondants (128,2 milliards).

Le tableau ci-dessous ressort les différentes composantes des emplois et ressources de financement.

Tableau 10 : Présentation des emplois et ressources de financement (en milliards)

BESOINS DE FINANCEMENT	MONTANT	RESSOURCES DE FINANCEMENTS	MONTANT
Financement du Déficit	532,7	Prêts projets	710,8
Amortissement de la dette	292,6	Emission des Titres publics (non bancaire)	61,5
<i>Dette extérieure</i>	196,2	Appuis Budgétaires	282,5
<i>Dette intérieure (hors correspondants)</i>	96,4	Financement bancaire BEAC	309,3
	Banques Commerciales	190,5
	Dont compte séquestre TVA	118,8
Variation des arriérés	77,5	Autres ressources de trésorerie	72
Remboursement des crédits TVA	72	Ecarts de financement	27,3
Dépenses des correspondants	455,6		39,1
TOTAL	1 430,5	TOTAL	1 430,5

Source : MINFI/DGB

3.2.2. Variation des arriérés

Pour apurer les arriérés des exercices antérieurs, l'Etat a effectué des paiements en numéraires ou par virement pour un montant global de 360,7 milliards. Ces paiements ont concerné les biens et services (123,4 milliards), les dépenses en capital (207,5 milliards), les transferts et subventions (21,1 milliards) et les autres dépenses de personnel (8,7 milliards).

L'apurement des arriérés de l'Etat a également consisté en l'annulation des engagements provisionnels des dépenses sans service fait pour un montant global de 340,2 milliards dont les biens et services (58,1 milliards), les dépenses en capital (203,0 milliards), les transferts et subventions (35,6 milliards) et les autres dépenses de personnel (43,5 milliards).

Sur un stock initial d'arriérés de 755,9 milliards en début d'exercice, l'Etat a payé 360,7 milliards et a annulé 340,2 milliards. A la clôture de l'exercice 2018, le reliquat d'arriérés non payés se chiffre à 55,0 milliards et concerne les biens et services (20,9 milliards), les dépenses en capital (30,2 milliards), les transferts et subventions (2,3 milliards) et les autres dépenses de personnel (1,8 milliards).

Tableau 11 : Etat de remboursement des arriérés à fin décembre 2018

RAP	2016 et antérieurs (2014 - 2016)				2017				Total			
	BE*	Paie	Annulation	Stock	BE	Paie	Annulation	Stock	BE	Paie	Annulation	Stock
Autres Dépenses de Personnel	6,2	0,9	-4,8	0,5	47,9	7,8	-38,8	1,3	54,1	8,7	-43,5	1,8
Biens et services	67,8	13,8	-45,6	8,4	134,5	109,6	-12,4	12,5	202,3	123,4	-58,1	20,9
Capital	129,5	26,5	-98,5	4,5	311,2	181,0	-104,4	25,7	440,7	207,5	-203,0	30,2
Transferts et subventions	22,1	2,8	-11,7	0,0	44,5	18,5	-23,9	2,1	66,6	21,1	-35,6	2,3
Total	225,5	44,0	-160,6	13,4	538,1	316,9	-179,6	41,6	755,9	360,7	-340,2	55,0

Source : MINFI/DGTCFM *Balance d'Entrée

3.2.1. Gestion de la trésorerie

En raison de ses multiples engagements, l'Etat a enregistré des restes à payer sur l'exercice 2018 se chiffrant à 434,6 milliards. Ceux-ci se justifient par le volume relativement important des restes à payer au terme de l'exercice 2017 (755,9 milliards). Les efforts entrepris ont permis d'apurer 360,7 milliards par règlement cash. Parallèlement, les soldes cumulés des correspondants ont été réduits de 486,6 milliards passant de 1342,0 milliards au 31 décembre 2017 à 855,4 milliards à fin 2018. Cette réduction intègre les annulations d'un montant de 30,7 milliards. Les avances de trésorerie dudit exercice se sont élevées à 158,7 milliards et 62,3 milliards n'ont pu être régularisées au terme de l'exercice budgétaire.

Au total, les actions entreprises ont permis de réduire significativement les engagements hors budget de l'Etat au cours de l'exercice 2018 dont 878,9 milliards ayant nécessité des flux réels de trésorerie.

Pour atteindre ce résultat significatif, les ressources de trésorerie d'un montant de 216,1 milliards ont été mobilisées comme suit :

- tirages dans les comptes de disponibilités non mobilisables à vue : 32,9 milliards ;
- tirages sur le compte d'amortissement de l'eurobond : 68,0 milliards ;
- tirages sur les approvisionnements des opérations dépôts et sécurité : 70,2 milliards ;
- tirages dans le compte de dépôt marges disponibles sur plafond des avances statutaires : 45,0 milliards.

3.2.3.1. Ressources du plan de trésorerie

Au cours de l'année 2018, les ressources base caisse se sont établies à 3 039,4 milliards dont 2 922,2 milliards de recettes propres. Lesdites recettes sont en hausse de 11,7% par rapport à l'exercice 2017. Cette performance est attribuable à l'augmentation de tous les postes de recettes ordinaires par rapport à la même période de l'année précédente.

Tableau 12 : Présentation des recettes du plan de trésorerie

Total ressources	3902,7
Redevance SNH	413,3
IS pétrolier	82,4
DGD	763,6
DGI	1581,3
Recettes non fiscales	69,7
Dons	11,9
Emprunts et émission des titres publics	871,0
Emissions des BTA	286,0
Emission des OT et des OTA	200,0
Emission des Eurobonds	0,0
Appuis budgétaires	385,0
Tirages nets dans les comptes de disponibilités	109,5

Source : MINFI/DGTCFM

3.2.3.2. Dépenses du plan de trésorerie

Le montant des dépenses réalisées s'établit à 3838,1 milliards de FCFA, dont les dépenses budgétaire de 2 081,1 milliards en hausse de 13,9% par rapport à la même période en 2017. Cette hausse se justifie par l'augmentation de tous les postes de dépense courante.

Tableau 13 : Présentation des dépenses du plan de trésorerie

Total dépenses	3 838,1
Dépenses de personnel et pensions	998,7
Dépenses prioritaires	209,1
Dépenses de fonctionnement	699,7
Dépenses en capital	173,6
Dettes publiques	1 230,0
Dettes extérieures	286,3
Dettes Intérieures	114,6
Eurobonds	37,9
Remboursement DTS	16,0
Provision ECFMR	173,1
Remboursement des BTA	270,0
dont exercice antérieur	85,0
Intérêts avances statutaires	11,6
Remboursement de crédit TVA	72,0
Apurement des arriérés	248,5
Financement net des correspondants	527,0

Source : MINFI/DGTCFM

3.2.3.3. Solde du plan de trésorerie

Le solde de sortie du plan de trésorerie annuel est de 20,6 milliards, tel qu'il ressort dans le tableau ci-dessous.

Tableau 14 : Présentation du solde du plan de trésorerie

LIBELLES	janv-18	févr-18	mars-18	avr-18	mai-18	juin-18	juil-18	août-18	sept-18	oct-18	nov-18	déc-18	Cumul 2018
TOTAL DES RESSOURCES (B)	255	184,6	290,5	264,6	220,6	218,5	241,4	213,6	241	286,6	250,5	255,5	2922,2
RECETTES PETROLIERES	54,3	18,6	22,6	61,3	33,8	29,6	55,8	34	33,6	67,4	42,9	41,9	495,7
Redevance SNH	47,4	18,6	22,6	34,1	33,8	29,6	30,1	34	33,6	44,8	42,9	41,9	413,3
dont Solde transféré	17,4	9,7	17,2	17	17,2	12,1	13,4	11,9	18,5	20,8	30,5	32,5	218,1
Interventions directes	29,9	8,9	5,4	17	16,7	17,5	16,7	22,2	15,1	24	12,4	9,4	195,2
IS pétrolier	6,9	0		27,2		0	25,7		0	22,6			82,4
RECETTES NON PETROLIERES	200,7	166	256	203,3	186,8	188,9	185,6	179,6	207,5	219,2	207,6	213,6	2414,6
RECETTES FISCALES	194,2	161,9	251,3	197,2	181,6	178,2	180,6	174	201,3	213,4	203,1	208,3	2344,9
Direction Gén des Impôts (hors IS pétrolier)	133,1	112,5	187,6	133,5	123,2	123,2	122,4	119	132,5	138,6	130,1	125,6	1581,3
dont Solde IS	0	0	76,5	0	0	0							76,5
Direction Générale des douanes	61,1	49,4	63,7	63,7	58,4	55	58,2	55	68,8	74,8	73	82,7	763,6
RECETTES NON FISCALES	6,5	4	4,7	6,1	5,2	10,7	5	5,6	6,2	5,8	4,5	5,3	69,7
DONS	0	0	11,9	0	0								11,9
dont virement reçu du C2D	0	0	11,9	0	0								11,9
TOTAL DES DEPENSES (C=D+E+F+G)	142,6	128,4	138,3	180,4	157,1	141,7	178,1	200	212,2	175,2	233,8	193,5	2081,1
DEPENSES OBLIGATOIRES (D)	88,5	83,6	85	82,9	77,6	78,1	80,5	83,1	89,6	84,1	82,1	83,6	998,7
DEPENSES PERSONNEL ET PENSIONS	88,5	83,6	85	82,9	77,6	78,1	80,5	83,1	89,6	84,1	82,1	83,6	998,7
Salaires	74,3	70,7	69,7	68,6	64,5	65,6	67,4	69,8	75,2	69,6	68,1	69	832,5
Pensions	14,2	12,9	15,3	14,3	13,1	12,5	13,1	13,3	14,4	14,6	13,9	14,6	166,2
DEPENSES PRIORITAIRES (E)	16,3	17	7,3	22	16,2	9,2	15,9	20,9	16,7	14,2	39,2	14,3	209,1
ELECAM	3	2,6	2,4	0,6	1,3	1,9	6,6	2,6	13,3			1	35,4
Dépenses CAN	6,8	6,4	3,3	10,1	6	4,8	7,7	12,3	0,6	10	29,2	4,5	101,7
Fonds de contrepartie	6,5	8	1,6	10,1	7,8	2	1,5	6	1,3	4,1	10	8,1	67,1
Autres dépenses prioritaires				1,2	1	0,5			1,5	0,2		0,6	5,1
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (F)	37,8	23,8	41	60,1	52,6	45,2	68	76,1	90,9	69	62,8	72,5	699,7
Autres dépenses du personnel	2,2		1,2	2	1,2	2,2	3,6	1,9	5,2	2	2,6	3,7	27,8
Biens et services			7,1	10,2	17,8	5,6	19,7	18,5	34,9	19,5	23,3	37,8	194,3
Abonnés et entreprises publiques	1	4	4,6	11,6	4,3	5,1	7	7,4	7,5	2,2	4,2	7	65,9
Transferts et subventions			4,4	9,3	5,7	7,1	2,6	1,6	7,4	5,8	9,2	2,1	55,2
Fonctionnement des AMBACAM	1,9	3,9	3,9	7,1	4,4	3,6	1,5	10,3	4,4	1,8	5,3	2,6	50,6
Dépenses à imputer	32,7	15,9	19,8	19,9	19,3	21,6	33,7	36,4	31,5	37,7	18,3	19,2	306
Dont Frais de Justice	0,9	0,9	0,6	2,8	0,9	0,7	1,1	0,8	1,1	1,4	0,6	1,4	12,9
Interventions directes	29,9	8,9	5,4	17	16,7	17,5	16,7	22,2	15,1	24	12,4	9,4	195,2
DEPENSES EN CAPITAL (G)	0	4,1	4,9	15,3	10,7	9,1	13,7	20	15	7,9	49,7	23,2	173,6
Investissements ordinaires			3	12	8,5	3,7	10	16,8	3	5,6	40,1	17,1	119,7
Transferts en capital			0,3	0	0,5	2,6	1	0,8	0,8	0,3	3,5	1,7	11,5
Projets C2D		0		0		0	0,5		0		0	0,3	0,8
Dépenses à régulariser		4,1	0	0	1,6		1	0,5	9,7	1	0,8	1,5	20,1

LIBELLES	janv-18	févr-18	mars-18	avr-18	mai-18	juin-18	juil-18	août-18	sept-18	oct-18	nov-18	déc-18	Cumul 2018
Restructuration (Réhabilitation - Participation et cont)			1,6	3,4	0,2	2,8	1,2	1,9	1,6	1	5,3	2,6	21,5
Sortie de trésorerie (H=B-C)	112,3	56,2	152,3	84,2	63,6	76,8	63,3	13,6	28,9	111,4	16,7	62	841,1
FINANCEMENT NET (I=i+ii+iii)	-105,4	-48,1	-145,3	-95,3	-59,1	-78,3	-53,9	-15,8	-35	-65,4	-44	75,4	-670,2
Financement net des correspondants (i)	-31,4	-30,7	-49,6	-38,1	-35,4	-40,8	-49,2	-48,7	-41,6	-44,9	-59,9	-56,7	-527
Dépôts des correspondants	19,5	16,8	21,1	20	18,5	11,2	12,2	16,8	13,2	13,5	21,8	18,4	203
Svce fin des correspondants	50,9	47,5	70,7	58,1	53,9	52	61,4	65,5	54,8	58,4	81,7	75,2	730
dont comptes 42 - Grands projets	9,7	3,2	3,7	48,9	7	0,2	9	10		5	29,7	6,6	132,9
Financement net par endettement (ii)	-6,5	-118,1	-77	-93,9	-57	-49,5	-25	28,6	0,5	77,7	1	66,4	-252,8
<i>Service de la dette financière</i>	-80	-86,4	-73,5	-57,5	-48,2	-58,4	-71,3	-80,4	-83,8	-66,7	-100,1	-103,2	-909,6
Dette extérieure	39,5	30	18,4	25,1	7	14,5	39	18	9,5	24,1	32,4	28,9	286,4
Dette Intérieure	12,6	12	12,7	5	6,8	6,5	3	12	4,5	9,2	9,3	21	114,6
Eurobonds			19	0					19				37,9
Remboursement DTS	8,5			0								7,5	16
Provision sur ECMR	14,4	14,4	14,4	14,4	14,4	14,4	14,4	14,4	14,4	14,4	14,4	14,4	173,1
Intérêts et remboursements avances statutaires				2,9			2,9		2,9		0	2,9	11,6
Remboursement BTA	5	30	9	10	20	23	12	36	33,5	19	44	28,5	270
Remboursement OT et OTA													0
<i>Emprunts et émission des titres publics</i>	127,6	14,9	34,5	19,6	27,7	23,7	63,8	121,4	95,7	153,4	116,4	178,5	977,3
Emission des BTA	9,9	14,9	34,5	16,7	27,7	23,7	20,8	36,8	29,7	29,7	21,8	19,9	286,1
Emission des OT et des OTA		0		0						121,5	78,5		200
Emission des Eurobonds		0		0									0
Autre financement		0		2,9				19,1	66,1	2,1	16,1		106,3
Appuis budgétaires	117,8	0		0			43	65,6				158,6	385
<i>Service de la dette non financière</i>	-54,1	-46,6	-38	-56	-36,5	-14,9	-17,5	-12,5	-11,5	-8,9	-15,3	-8,8	-320,5
<i>Reversement au compte crédit TVA</i>	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	72
<i>Remboursement marketteurs</i>				0	0							0	0
Apurement des arriérés	48,1	40,6	32	50	30,5	8,9	11,5	6,5	5,5	2,9	9,3	2,8	248,5
Financement sur ressources propres (iii)	-67,5	100,7	-18,7	36,7	33,3	12,1	20,2	4,3	6,1	-98,2	14,9	65,7	109,5
Reversement comptes de reserves	196,3	61	143	129	59,5	44	107	128,1	104,1	188,7	226,2	92,7	1479,6
Reversement Compte sequestre - Dette titrisée	3,4	2,2	14,1	2,8	3,2	3,6	2,8	2,1	2,4	3	2,5	2,6	44,7
Tirage comptes de disponibilités hors CUT	132,1	163,9	138,4	168,5	96	59,7	130	134,5	112,6	93,5	243,6	161	1633,8
BALANCE D'ENTREE (A)	2,7	9,6	17,7	24,7	13,5	17,9	16,5	25,8	23,6	17,5	63,5	36,2	
SOLDE DE SORTIE (J=A+F+G)	9,6	17,7	24,7	13,5	17,9	16,5	25,8	23,6	17,5	63,5	36,2	173,6	

Source : MINFI/DGTCFM

QUATRIEME PARTIE : PROBLEMATIQUES PARTICULIERES LIEES A L'EXECUTION DU BUDGET

Cette partie présente certaines thématiques liées à l'exécution du budget qui méritent d'être mises en exergue. Les thèmes abordés concernent les procédures dérogatoires, les problématiques du Budget d'Investissement Public (BIP) et les autres problématiques.

4.1. PROCEDURES DEROGATOIRES

Sont évoquées ici, les avances de trésorerie, les engagements provisionnels et les caisses d'avance.

Le volume des dépenses exécutées par le biais des procédures exceptionnelles reste encore élevé. En 2017, ces dépenses ont représenté 15% du budget de l'État. De ce fait, le Gouvernement a pris l'engagement, à travers la Circulaire complémentaire sur l'exécution du budget, de réduire leur proportion dans le budget à 10% en 2018 et 5% en 2019.

Au terme de l'exercice 2018, les dépenses exceptionnelles se chiffrent à 276,1 milliards, soit un taux de 9,1%, respectant le seuil escompté. Toutefois, même si l'objectif a été atteint, le volume demeure élevé, ce qui impacte négativement la sincérité budgétaire et le reporting financier.

Tableau 15 : Volume des dépenses exceptionnelles en 2018

LIBELLES	MONTANT	% Dép. exceptionnelles
CAISSES D'AVANCE	46 619 381 498	1,5%
AVANCES DE TRESORERIE (hors frais de justice, y compris pertes de changes, remise sur vente de timbres et avoirs fiscaux)	127 850 819 395	4,2%
ENGAGEMENT PROVISIONNEL (y compris CAN de 70 milliards)	101 684 336 721	3,4%
TOTAL (NUMERATEUR)	276 154 537 614	9,1%
Pour mémoire		
DEPENSES TOTALES	4 859 119 748 388	
Service de la dette	-1 047 292 265 376	
FINEX	-787 800 387 653	
TOTAL (DENOMINATEUR)	3 024 027 095 359	

Source : MINFI/DGB

4.1.1. Avances de trésorerie

Les avances de trésorerie se sont élevées à 127,8 milliards en 2018, soit 4,2% du total des dépenses. Les avances de trésorerie sont des paiements effectués sans respect des règles de la procédure normale de dépenses notamment sans engagement, liquidation et ordonnancement préalables. En d'autres termes, elles s'opèrent antérieurement à la constatation du service fait.

Elles posent un problème de sincérité et de justification de la qualité de la dépense dans l'exécution du budget. Par ailleurs, plusieurs dépenses à régulariser peuvent rester non couvertes en fin d'année du fait de l'indisponibilité des crédits budgétaires. Tel est le cas des dépenses de 62,2 milliards en 2018 qui n'ont pas pu être régularisées faute de crédits budgétaires.

Le recours aux avances de trésorerie expose au risque des dépenses extrabudgétaires, accentuant le déséquilibre budgétaire. De même, la nécessité de procéder à la couverture desdites dépenses peut entraîner un effet d'éviction sur celles budgétisées avec comme conséquence le non-respect du principe de la spécialité budgétaire.

Sous un autre angle, le recours aux avances de trésorerie encourage la gestion des fonds publics en dehors du réseau des caisses du trésor public au profit d'autres circuits, battant en brèche le principe du monopole du trésor dans le recouvrement, le maniement et la conservation des deniers publics.

4.1.2. Caisses d'avances

Le montant des caisses d'avances ouvertes au titre de l'exercice 2018 s'élève à 41,7 milliards et leur nombre est de 381. Elles concernent 44 chapitres budgétaires et leur montant diminue de 1,5 milliard comparativement à 2017 par rapport à 2018. La circulaire relative à l'exécution du budget pour l'exercice 2019 à opérer le remplacement des caisses d'avances par la procédure réglementaire de régies d'avance.

Contrairement aux caisses d'avances, la procédure de régies d'avance est plus conforme à la réglementation en vigueur et aux bonnes pratiques en matière de gestion des finances publiques dans la mesure où elle garantit le respect de la règle du service fait d'une part, et d'autre part, elle permet le respect de toutes les phases de la chaîne de la dépense (engagement, liquidation, ordonnancement, paiement).

pour un meilleur suivi de l'exécution budgétaire. En effet, la justification est plus accrue sur la chaîne des responsables des régies d'avances consécutivement au rapport d'apurement et l'ordonnance de paiement.

4.1.3. Engagements provisionnels

Cette catégorie de dépenses concerne les opérations qui entraînent une créance sur les comptes des correspondants sans contrepartie réelle. En 2018, Il s'agit principalement des dépenses relatives à la préparation de la CAN, des fonds de contrepartie, des subventions, des dépenses du guichet d'investissement du Fonds routier.

En tant que procédures dérogatoires, le recours aux engagements provisionnels doit être marginal afin d'optimiser la gestion de la trésorerie, en évitant de constituer des liquidités oisives pouvant être utilisées pour le règlement des dépenses effectives.

Les engagements pris par le Gouvernement en vue de la réduction de cette nature de dépense ont permis de les plafonner à environ 101,7 milliards, soit 3,4% des dépenses globales. Ces engagements sont encadrés depuis 2018, par la Circulaire complémentaire et par la Circulaire d'exécution du budget 2019. L'enjeu est de respecter l'application de ces dispositions afin que les engagements provisionnels soient totalement supprimés.

Tableau 16 : Situation des comptes des déposants et correspondants à fin décembre 2018

Natures	Soldes initiaux	Mouvements de l'année		Stocks finaux
		Approvisionnements	Décaissements	
Etablissements publics (420)	907,9	598,9	1 007,3	499,5
Collectivités territoriales décentralisées (421)	41,4	59,9	76,2	25,1
Administrations publiques (450)	85,5	74,0	88,5	71,0
Déposants divers (470)	307,2	577,9	625,3	259,8
Total	1 342,0	1 310,7	1 797,3	855,4

Source : MINFI/DGTCFM

4.1.4. Dette flottante

La dette flottante désigne toutes les dépenses ordonnancées sur les crédits de la dette intérieure pour régler les factures impayées des administrations publiques accumulées au Trésor. Ces impayés sont issus notamment, des engagements contractuels des administrations publiques, des consommations courantes, des loyers, des manques à gagner SONARA et Marketeurs, en rapport avec le soutien du prix du carburant à la pompe et des dettes fiscales compensées. Au titre de l'exercice 2018, le volume de ces opérations s'est élevé à plus de 128 milliards.

Bien que les ordonnancements effectués par la DGB pour régler les factures impayées de l'Etat au niveau de la chaîne budgétaire aient contribué

considérablement à la réduction du stock de la dette flottante, il n'en demeure pas moins que cette pratique pose un problème de sincérité comptable et de gestion efficace de la trésorerie.

En effet, la maîtrise du volume des dettes flottantes n'est pas parfaite. Par ailleurs, elles sont imputées sur les lignes de crédits de la dette intérieure, indépendamment de la nature économique des opérations considérées, en violation du principe de spécialité budgétaire. De plus, le paiement de ces opérations grève les besoins de trésorerie de l'exercice, et pose le problème de leur prévisibilité.

Afin de maîtriser et d'éviter l'avènement de nouvelles dettes flottantes, il conviendrait de procéder à un inventaire de tous les passifs de l'Etat en amont du Trésor ainsi que des créances en bonne et due forme. Les résultats de cet audit devraient être transmis à la CAA pour paiement au titre de la dette intérieure non structurée suivant un échéancier prédéterminé.

Par ailleurs, un mécanisme de suivi des nouveaux impayés à la DGB serait envisageable afin d'en avoir une bonne maîtrise et d'en assurer l'inscription systématique dans les budgets respectifs des administrations les ayant générées ou dans les chapitres communs pour les autres cas, tout en respectant la nature économique desdites opérations.

4.2. PROBLEMATIQUES DE L'EXECUTION DU BIP

Elles concernent l'exécution des dépenses liées au financement extérieur, au PLANUT et à la CAN.

4.2.1. Dépenses sur financement extérieur

L'exécution des dépenses sur financement extérieur, qui résulte des projets à financement conjoint, fait face à plusieurs types de problèmes notamment : le dépassement des plafonds définis par la loi de finances, le non-respect du principe d'annualité et des procédures d'exécution du budget, les difficultés de remontée des données statistiques.

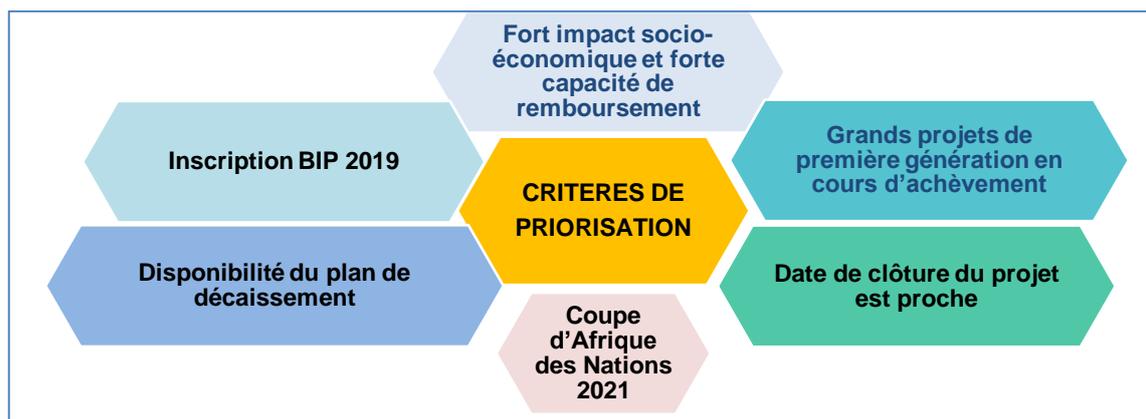
Pour y remédier et, afin de maîtriser l'endettement extérieur, le gouvernement a mis en place une plateforme de régulation des appels de fonds et de réconciliation des données statistiques et comptables. Cette plateforme qui regroupe toutes les parties prenantes (MINFI, MINEPAT, CAA, certains maîtres d'ouvrage des projets FINEX) permet de suivre les décaissements et de disposer mensuellement des données exhaustives et cohérentes.

Dans le cadre de la régulation des appels de fonds, les priorités ont été définies relativement aux projets dans l'ordre suivant :

- les projets de la Coupe d'Afrique des Nations 2021 ;

- les projets programmés dans la Loi des finances ;
- les projets ayant un fort impact socio-économique et justifiant d'une capacité de remboursement presque certaine ;
- les grands projets de première génération en cours d'achèvement ;
- les projets dont la date de clôture est proche en vue d'alléger le portefeuille des projets à financement extérieur ;
- les projets ayant un plan de décaissement des ressources disponibles.

Figure 8: Critères de priorisation des appels de fonds



Les résultats des travaux de la plateforme en 2018 font ressortir que :

- ❖ **En matière des décaissements**, le montant effectif est de 749,4 milliards dont :
 - 497,3 milliards pour les prêts non concessionnels ;
 - 204,4 milliards pour les prêts concessionnels ;
 - 6,2 milliards pour les dons-projets ;
 - 41,5 milliards pour les prêts rétrocédés (SONARA).
- ❖ **En matière d'appel de fonds** non exécutés à fin 2018 et reportés en 2019 un montant total de 193,4 milliards dont :
 - 36,7 milliards en 2016 et 2017
 - 156,7 milliards en 2018.

4.2.2. Dépenses liées aux projets PLANUT et CAN

Les dépenses du PLANUT et de la CAN posent des problèmes de suivi et d'évaluation en raison de la multiplicité des instances de mise en œuvre des activités y relatives (COCAN, Comité interministériel de suivi de la CAN, Comité PLANUT, ministères sectoriels). Cette situation entraîne les difficultés de coordination du fait de l'absence d'une unité budgétaire unique dédiée à la réalisation de tous les projets concernés. L'effet est d'autant plus néfaste sur le budget étant donné que ces projets payés par le truchement des

décomptes et avances de trésorerie génèrent un volume important de dettes qui requiert les couvertures budgétaires importantes.

Afin d'y remédier, la mise en place d'un chapitre budgétaire unique dédiée à ce type d'opérations est souhaitable. Ce chapitre permettra un meilleur encadrement ainsi qu'un meilleur suivi desdites dépenses.

4.3. AUTRES PROBLEMATIQUES

Plusieurs autres difficultés ont émaillé le processus et hypothéqué les réalisations des prévisions du budget initial. Ces entraves sont liées d'une part, à l'environnement et d'autre part, relèvent du domaine technique.

4.3.1. Difficultés liées à l'environnement de l'exécution du budget

En 2018, l'Etat a continué à faire face à des besoins sans cesse croissants, en particulier, les dépenses sécuritaires, les dépenses liées aux travaux de la Coupe d'Afrique des Nations 2019, les dépenses liées aux élections (l'élection présidentielle et l'élection sénatoriale), l'achèvement des projets du Plan d'Urgence Triennal pour l'accélération de la Croissance (PLANUT), le remboursement de la dette extérieure et intérieure, ainsi que toutes les autres dépenses de fonctionnement.

4.3.1.1 Sécurité

La persistance de la crise sécuritaire a généré des dépenses supplémentaires imprévues. Une hausse de 32,0 milliards de la provision de sécurité a été effectuée pour être en phase avec le rythme de sollicitation de dépenses liées à la lutte contre l'insécurité dans les régions de l'Extrême-Nord et de l'Est et la maîtrise de la crise sociale dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Les recettes douanières ont subi les contrecoups des perturbations d'activités dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest consécutivement à la baisse en quantité des importations des principaux produits pourvoyeurs de recettes issus de ces localités. L'insécurité transfrontalière a également impacté négativement les recettes du fait d'un rétrécissement du marché sous régional.

4.3.1.2 Subventions

En raison de la politique de stabilisation des prix du carburant à la pompe, une provision de 77,0 milliards a été constituée suite à la hausse des cours mondiaux de pétrole qui ont entraîné en 2018 une moyenne de manque à gagner de près 180 milliards dont 140 milliards ont été régularisés (100 milliards en cash et 40 milliards en compensation) et près de 40 milliards restes dus. Comparativement à 2017, lesdites subventions connaissent une augmentation de 3,8%.

Le soutien du prix de l'électricité a également bénéficié d'une provision de 20 milliards afin de prendre en charge les manques à gagner observés au niveau d'ENEO, en raison du retard enregistré dans la mise en service du barrage de MEMVE'ELE. L'utilisation de cette subvention s'est heurtée à un contentieux entre la société ENEO et le régulateur ARSEL. Ce contentieux n'ayant pas été vidé au terme de l'année 2018, les 20 milliards ont permis de renforcer la subvention de la SONARA comme indiqué plus haut.

De façon générale, les interventions de l'État au titre de soutien des entreprises publiques et des banques en difficultés pèsent sur le budget. Elles débouchent dans certains cas sur les pratiques telles que les conventions de dettes croisées à l'instar de celle signée en 2018 entre la SONARA et l'État, suite aux importants manques à gagner en recettes fiscales et douanières dans le budget de l'État.

4.3.2. Difficultés d'ordre technique

4.3.2.1. Reporting financier

Au niveau du dispositif informatique, l'infrastructure réseau ne couvre pas tout le périmètre de l'exécution budgétaire. Cette situation ne favorise pas la remontée en temps réel de l'information budgétaire des zones déconcentrées vers la centrale alors que la qualité de l'information est susceptible d'influencer l'exécution budgétaire. Par ailleurs, les mises à jour régulières provoquent le disfonctionnement de certaines fonctionnalités. A ces limites s'ajoutent les problèmes d'alimentation en énergie au niveau central, et surtout en zone déconcentrée qui perturbent l'exécution budgétaire. En outre, l'on peut noter l'absence d'une intégration des différents systèmes d'informations relatifs à la gestion des finances publiques. De plus, le dispositif actuel n'a pas un fonctionnement optimal du fait de l'absence d'un dispositif de contrôle interne budgétaire chargé de garantir la qualité des données de la comptabilité budgétaire.

4.3.2.2. Poids de la dette

Le service de la dette demeure important en lien avec l'augmentation du rythme d'endettement extérieur pour le financement des grands projets et les efforts d'apurement de la dette intérieure. Les ratios de liquidité se sont tous accrus en 2018 par rapport à 2017. Le ratio service de la dette rapporté aux recettes internes se situe à 19. Il est respectivement de 10 et de 9,8 pour la dette extérieure et intérieure. Ainsi, l'accroissement de la dette détériore non seulement les ratios, mais, il peut également engendrer le risque de non viabilité de la dette publique pouvant altérer la qualité de la signature de l'État.

Tableau 17 : Ratio du service de la dette publique sur les recettes internes

Période	2015	2016	2017	2018
Service de la dette publique	364,2	595,6	481,6	678,7
Dette extérieure	133,9	243,7	270,5	342,9
Dette intérieure	230,3	351,9	211,1	335,8
Recettes internes	2 935,3	2 838,3	3 057,1	3 435,9
Ratios p/r aux Recettes internes (en %)				
Service de la dette publique	12,4	21,0	15,8	19,8
Dette extérieure	4,6	8,6	8,8	10,0
Dette intérieure	7,8	12,4	6,9	9,8

Source : MINFI/DP

CONCLUSION

Le budget de l'exercice 2018 s'est exécuté dans un contexte marqué par les bonnes performances au niveau des recettes malgré les contraintes très élevées au niveau des dépenses. La hausse du cours du baril du pétrole, ainsi que certains faits socio-économiques ont conduit à un reprofilage du budget de l'Etat qui est passé de 4513,5 milliards à 4689,5 milliards, soit une augmentation de 176 milliards (+3,9%).

S'agissant des recettes, les résultats de l'exécution affichent des taux de réalisation de 103,4% pour les recettes internes, 108,2% pour les emprunts et dons. Par composantes, les recettes pétrolières et non pétrolières présentent des taux de réalisation de 112,17% et 101,9% respectivement. Les bonnes performances des recettes fiscales s'expliquent par les réformes administratives et les mesures nouvelles. Ces recettes auraient été plus élevées si le recouvrement n'avait pas subi les contrecoups des perturbations d'activités dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest.

Pour ce qui est des dépenses, leur taux d'exécution est de 103,1%. Par grandes rubriques, les taux d'exécution sont de 100,8% pour les dépenses courantes, 111,2% pour les dépenses en capital, et 98,2% pour la dette publique. Les dépassements observés au niveau des dépenses s'expliquent par les contraintes fortes qui ont engendré des décaissements de fonds supplémentaires, notamment la CAN et le barrage de Nachtigal entre autres. Les efforts de régulation (arrêt anticipé des engagements, maintien du blocage de précaution et gel de certains crédits) ont permis d'atteindre en 2018 un niveau de déficit du solde global de -532,7 milliards, soit -2,5% du PIB. Le solde primaire et le solde primaire non pétrolier se sont établis à -1,6% du PIB et à -3,9% du PIB respectivement. Ces réalisations sont conformes à la trajectoire de consolidation budgétaire telle que définie dans le cadre du Programme Economique et Financier.

Au niveau du financement intérieur, les pressions sécuritaires, la prise en charge des dépenses stratégiques citées plus haut et les efforts de réduction des engagements vis-à-vis des correspondants ont eu pour conséquences l'accumulation des arriérés au titre de l'exercice 2018 d'une part, et d'autre part, le non-respect du critère sur la constitution des réserves à la Banque centrale.

En définitive, la qualité de l'exécution budgétaire a connu des avancées significatives en 2018. Toutefois, certaines problématiques mériteraient une attention particulière des autorités. Ce sont notamment, les financements extérieurs, les procédures dérogatoires, l'endettement et les contraintes sécuritaires. Tels seront les enjeux du Gouvernement pour 2019 ainsi que pour les années à venir.

ANNEXES

Annexe 1 : Exécution du budget global au 31 décembre 2018 (en milliards)

CHAPITRES	AE initiale	AE révisée	CP initial	CP révisé	Enga- gement	Liqui- dation	Ordonnan- cement	Paiement
01 PRC	46,7	46,6	46,7	46,6	46,4	46,4	46,4	45,8
02 SR PRC	7,5	7,4	7,5	7,4	7,3	7,3	7,3	7,1
03 AN	20,2	20,2	20,2	20,2	20,2	20,2	20,2	20,2
04 SPM	25,2	25,0	15,3	15,2	14,9	14,9	14,9	14,4
05 CES	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4
06 MINREX	34,8	35,9	35,0	36,1	33,1	33,1	33,1	32,7
07 MINAT	31,4	29,8	30,6	29,0	28,2	28,2	28,2	27,1
08 MINDEVEL	-	0,0	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
08 MINJUSTICE	63,9	56,1	63,5	55,7	53,6	53,6	53,6	53,2
09 CS	3,3	3,3	3,3	3,3	3,2	3,2	3,2	3,0
10 MINMAP	17,2	15,5	17,2	15,5	15,2	15,2	15,2	14,8
11 CONSUPE	6,3	5,8	5,4	4,9	4,8	4,8	4,8	4,5
12 DGSN	84,2	84,8	83,9	84,5	85,9	85,9	85,9	79,8
13 MINDEF	239,9	233,1	238,9	232,1	231,1	231,1	231,1	224,4
14 MINAC	4,6	4,0	4,6	4,0	4,0	4,0	4,0	3,5
15 MINEDUB	211,0	203,8	210,6	203,4	201,7	201,7	201,7	198,5
16 MINSEP	146,1	179,0	146,0	178,9	178,3	178,3	178,3	144,9
17 MINCOM	4,4	4,4	4,4	4,4	4,3	4,3	4,3	4,3
18 MINESUP	64,3	74,8	61,4	71,9	71,5	71,4	71,4	47,8
19 MINRESI	10,3	10,3	10,3	10,3	9,4	9,4	9,4	9,3
20 MINFI	61,9	58,2	57,7	54,0	53,2	53,2	53,2	52,9
21 MINCOMMERCE	8,9	8,3	8,8	8,2	8,0	8,0	8,0	7,9
22 MINEPAT	50,3	72,2	48,0	69,9	69,4	69,4	69,4	41,2
23 MINTOUL	9,5	9,1	9,5	9,1	8,8	8,8	8,8	8,4
25 MINESEC	364,0	342,7	365,2	343,8	339,4	339,4	339,4	338,5
26 MINJEC	15,9	15,5	15,6	15,2	14,9	14,9	14,9	14,8
27 MINDDEVEL	11,5	4,5	11,5	4,4	3,1	3,1	3,1	2,5
28 MINEPDED	8,0	6,2	8,0	6,2	6,0	6,0	6,0	5,8
29 MINMIDT	10,4	8,6	10,4	8,6	8,5	8,5	8,5	8,4
30 MINADER	87,4	80,8	86,6	80,0	77,6	77,6	77,6	42,8
31 MINEPIA	35,1	26,2	35,1	26,2	25,6	25,6	25,6	24,2
32 MINEE	153,7	137,5	145,5	129,3	127,4	127,4	127,4	125,6
33 MINFOF	21,7	15,2	18,6	12,1	11,9	11,9	11,9	11,8
35 MINEFOP	22,2	17,6	20,7	16,1	16,1	15,8	15,8	15,4
36 MINTP	384,2	362,4	326,3	304,4	299,1	299,0	299,0	183,6
37 MINDCAF	19,4	16,4	18,6	15,6	15,4	15,4	15,4	14,7
38 MINHDU	106,3	90,9	92,1	76,8	72,6	72,6	72,6	70,1
39 MINPMEESA	11,0	10,0	11,0	10,0	9,8	9,8	9,8	9,7
40 MINSANTE	178,3	131,5	175,2	128,4	126,3	126,3	126,3	110,7
41 MINTSS	4,8	4,0	4,8	4,0	3,7	3,7	3,7	3,7
42 MINAS	8,2	7,5	7,8	7,1	7,0	7,0	7,0	6,9
43 MINPROFF	6,1	5,5	6,1	5,5	5,2	5,2	5,2	5,2
45 MINPOSTEL	46,8	35,0	46,8	35,0	34,8	34,8	34,8	34,6
46 MINT	8,2	5,7	7,8	5,4	4,9	4,9	4,9	4,8
49 CC	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
50 MINFOPRA	13,2	9,5	13,3	9,5	7,8	7,8	7,8	7,7
51 ELECAM	9,5	9,5	9,5	9,5	9,5	9,5	9,5	9,5
52 CNDHL	1,2	0,9	1,2	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
53 SENAT	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0
54 CNPBM	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4
55 PENSIONS	209,0	202,6	209,0	202,6	202,6	202,6	202,6	202,6
56 DETTE PUBLIQUE EXTERIEURE	343,0	366,4	343,0	366,4	366,4	366,4	366,4	366,4
57 DETTE PUBLIQUE INTERIEURE	713,0	685,6	713,0	685,6	668,6	668,6	668,6	347,5
60 SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS	245,1	234,9	245,1	234,9	234,0	234,0	234,0	233,4
65 DEPENSES COMMUNES	315,0	450,2	315,0	450,2	439,9	439,9	439,9	292,6
92 PARTICIPATIONS	27,0	38,0	27,0	38,0	37,9	37,9	37,9	37,9
93 REHABILITATION/RESTRUCTURATION	10,0	9,0	10,0	9,0	8,5	8,5	8,5	8,0
94 INTERVENTIONS EN INVESTISSEMENTS	228,7	252,5	228,7	252,5	245,7	245,7	245,7	173,7
95 REPORT	10,0	9,5	10,0	9,5	9,5	9,5	9,5	8,7
TOTAL	4 802,2	4 802,2	4 689,5	4 689,5	4 615,3	4 614,8	4 614,8	3 424,6
DEPENSES A COUVRIR					218,4	218,4	218,4	
TOTAL GENERAL					4 833,7	4 833,1	4 833,1	

Source : MINFI/DGB

Annexe 2 : Exécution des dépenses de fonctionnement par chapitre (en milliards)

CHAPITRES	AE initiale	AE révisée	CP initial	CP révisé	Enga- gement	Liqui- dation	Ordonnan- cement	PEC
01 PRC	41,7	41,7	41,7	41,7	41,5	41,5	41,5	41,0
02 SR PRC	6,4	6,4	6,4	6,4	6,3	6,3	6,3	6,1
03 AN	17,0	17,0	17,0	17,0	17,0	17,0	17,0	17,0
04 SPM	11,8	11,8	11,8	11,8	11,7	11,7	11,7	11,3
05 CES	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
06 MINREX	32,0	33,1	32,0	33,1	30,8	30,8	30,8	30,6
07 MINAT	26,8	25,9	26,8	25,9	25,8	25,8	25,8	25,6
07 MINDEVEL	-	0,0	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
08 MINJUSTICE	58,8	51,2	58,8	51,2	51,0	51,0	51,0	50,8
09 CS	2,8	2,8	2,8	2,8	2,7	2,7	2,7	2,6
10 MINMAP	16,1	14,4	16,1	14,4	14,2	14,2	14,2	14,0
11 CONSUPE	4,9	4,7	4,9	4,7	4,5	4,5	4,5	4,2
12 DGSN	82,4	83,6	82,4	83,6	85,1	85,1	85,1	79,3
13 MINDEF	234,4	227,8	234,4	227,8	227,2	227,2	227,2	221,3
14 MINAC	3,6	3,2	3,6	3,2	3,2	3,2	3,2	3,1
15 MINEDUB	187,9	185,7	187,9	185,7	185,4	185,4	185,4	184,1
16 MINSEP	19,5	19,4	19,5	19,4	18,8	18,8	18,8	18,7
17 MINCOM	3,0	3,0	3,0	3,0	2,9	2,9	2,9	2,9
18 MINESUP	39,9	39,0	39,9	39,0	38,7	38,6	38,6	38,6
19 MINRESI	6,7	6,7	6,7	6,7	5,8	5,8	5,8	5,8
20 MINFI	51,9	50,7	51,9	50,7	50,1	50,0	50,0	49,9
21 MINCOMMERCE	6,8	6,3	6,8	6,3	6,3	6,3	6,3	6,3
22 MINEPAT	16,2	14,6	16,2	14,6	14,4	14,4	14,4	14,4
23 MINTOUL	3,5	3,1	3,5	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1
25 MINESEC	344,5	335,3	344,5	335,3	332,7	332,7	332,7	332,5
26 MINJEC	12,2	12,1	12,2	12,1	11,9	11,9	11,9	11,9
27 MINDDEVEL	3,6	3,0	3,6	3,0	1,6	1,6	1,6	1,6
28 MINEPDED	4,5	3,7	4,5	3,7	3,6	3,6	3,6	3,6
29 MINMIDT	5,6	5,0	5,6	5,0	4,9	4,9	4,9	4,9
30 MINADER	35,3	33,3	35,3	33,3	32,9	32,9	32,9	21,0
31 MINEPIA	16,0	14,5	16,0	14,5	14,4	14,4	14,4	14,3
32 MINEE	5,8	5,2	5,8	5,2	5,0	5,0	5,0	5,0
33 MINFOF	12,2	10,6	12,2	10,6	10,5	10,5	10,5	10,5
35 MINEFOP	12,8	12,3	12,8	12,3	12,2	12,2	12,2	12,2
36 MINTP	64,4	12,9	64,4	12,9	13,0	12,9	12,9	12,9
37 MINDCAF	13,1	12,5	13,1	12,5	12,4	12,4	12,4	12,4
38 MINH DU	12,0	7,1	12,0	7,1	7,0	7,0	7,0	7,0
39 MINPMEESA	7,2	6,2	7,2	6,2	6,2	6,2	6,2	6,1
40 MINSANTE	84,2	74,0	84,2	74,0	74,0	74,0	74,0	73,0
41 MINTSS	4,1	3,3	4,1	3,3	3,2	3,2	3,2	3,2
42 MIINAS	5,9	5,6	5,9	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6
43 MINPROFF	4,9	4,4	4,9	4,4	4,4	4,4	4,4	4,3
45 MINPOSTEL	5,1	4,7	5,1	4,7	4,7	4,7	4,7	4,6
46 MINT	4,8	3,0	4,8	3,0	2,9	2,9	2,9	2,8
49 CC	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
50 MIINFOPRA	12,7	8,9	12,7	8,9	7,4	7,4	7,4	7,3
51 ELECAM	8,8	8,8	8,8	8,8	8,8	8,8	8,8	8,8
52 CNDHL	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
53 SENAT	11,8	11,8	11,8	11,8	11,8	11,8	11,8	11,8
54 CNPBM	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7
55 PENSIONS	209,0	202,6	209,0	202,6	202,6	202,6	202,6	202,6
57 DETTE PUBLIQUE INT	-	1,1	-	1,1	1,1	1,1	1,1	-
60 SUBV. ET CONTRIB	245,1	234,9	245,1	234,9	234,0	234,0	234,0	233,4
DEPENSES								
65 COMMUNES	315,0	429,0	315,0	429,0	418,7	418,6	418,6	275,3
95 REPORT	0,5	0,4	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3
TOTAL	2 342,0	2 324,7	2 342,0	2 324,7	2 300,6	2 300,5	2 300,5	2 126,3
DEPENSES A COUVRIR					59,5	59,5	59,5	
TOTAL GENERAL					2 360,1	2 360,0	2 360,0	

Source : MINFI/DGB

Annexe 3 : Exécution des dépenses en capital par chapitre de l'exercice 2018 (En milliards)

CHAP	AE initiale	AE révisée	CP initial	CP révisé	Enga- gement	Liqui- dation	Ordonnan- cement	Paiement	
01	PRC	5,0	5,0	5,0	5,0	4,9	4,9	4,9	4,8
02	SR PRC	1,1	1,0	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
03	AN	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2
04	SPM	13,4	13,3	3,5	3,4	3,2	3,2	3,2	3,0
05	CES	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
06	MINREX	2,8	2,8	3,0	3,0	2,3	2,3	2,3	2,1
07	MINAT	4,6	4,0	3,8	3,1	2,4	2,4	2,4	1,5
08	MINJUSTICE	5,1	4,9	4,7	4,5	2,6	2,6	2,6	2,4
09	CS	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4
10	MINMAP	1,1	1,0	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0	0,8
11	CONSUPE	1,4	1,1	0,5	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
12	DGSN	1,8	1,2	1,5	0,9	0,8	0,8	0,8	0,5
13	MINDEF	5,5	5,3	4,5	4,3	3,9	3,9	3,9	3,1
14	MINAC	1,0	0,9	1,0	0,9	0,8	0,8	0,8	0,4
15	MINEDUB	23,1	18,1	22,6	17,6	16,3	16,3	16,3	14,5
16	MINSEP	126,6	159,6	126,5	159,5	159,5	159,5	159,5	126,2
17	MINCOM	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4
18	MINESUP	24,5	35,9	21,5	32,9	32,8	32,8	32,8	9,2
19	MINRESI	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6
20	MINFI	10,0	7,4	5,8	3,2	3,1	3,1	3,1	3,0
21	MINCOMMERCE	2,1	2,0	1,9	1,8	1,6	1,6	1,6	1,6
22	MINEPAT	34,0	57,5	31,7	55,3	55,0	55,0	55,0	26,8
23	MINTOUL	6,1	6,0	6,1	6,0	5,7	5,7	5,7	5,3
25	MINESEC	19,5	7,3	20,7	8,5	6,6	6,6	6,6	5,9
26	MINJEC	3,7	3,4	3,4	3,1	3,0	3,0	3,0	3,0
27	MINDDEVEL	7,9	1,5	7,8	1,5	1,4	1,4	1,4	0,8
28	MINEPDED	3,5	2,5	3,5	2,5	2,4	2,4	2,4	2,2
29	MINMIDT	4,8	3,6	4,8	3,6	3,6	3,6	3,6	3,5
30	MINADER	52,1	47,5	51,3	46,7	44,7	44,7	44,7	21,8
31	MINEPIA	19,1	11,7	19,1	11,7	11,2	11,2	11,2	9,9
32	MINEE	147,9	132,3	139,7	124,1	122,4	122,4	122,4	120,6
33	MINFOF	9,4	4,6	6,4	1,6	1,4	1,4	1,4	1,4
35	MINEFOP	9,4	5,3	7,9	3,9	3,8	3,6	3,6	3,3
36	MIINTP	319,9	349,5	261,9	291,5	286,2	286,1	286,1	170,7
37	MINDCAF	6,3	3,9	5,4	3,0	3,0	3,0	3,0	2,3
38	MINHDU	94,3	83,8	80,1	69,7	65,6	65,6	65,6	63,1
39	MINPMEESA	3,8	3,8	3,8	3,8	3,6	3,6	3,6	3,5
40	MINSANTE	94,0	57,5	91,0	54,4	52,2	52,2	52,2	37,7
41	MINTSS	0,7	0,7	0,7	0,7	0,5	0,5	0,5	0,5
42	MINAS	2,3	1,9	1,9	1,5	1,4	1,4	1,4	1,4
43	MINPROFF	1,1	1,0	1,1	1,0	0,9	0,9	0,9	0,9
45	MINPOSTEL	41,7	30,3	41,7	30,3	30,1	30,1	30,1	30,0
46	MIINT	3,3	2,6	3,0	2,3	2,0	2,0	2,0	1,9
49	CC	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
50	MINFOPRA	0,6	0,6	0,6	0,6	0,4	0,4	0,4	0,4
51	ELECAM	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
52	CNDHL	0,2	0,0	0,2	0,0	-	-	-	-
53	SENAT	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2
54	CNPBM	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
57	DETTE PUBLIQUE INT.	-	-	-	-	-	-	-	-
65	DEPENSES COMMUNES	-	17,9	-	17,9	17,9	17,9	17,9	17,0
92	PARTICIPATIONS	27,0	38,0	27,0	38,0	37,9	37,9	37,9	37,9
93	REHABILITATION/RESTRUCTURATION	10,0	9,0	10,0	9,0	8,5	8,5	8,5	8,0
94	INTERVENT° EN INVESTISSEMENTS	228,7	252,5	228,7	252,5	245,7	245,7	245,7	173,7
95	REPORT	9,5	9,1	9,5	9,1	9,1	9,1	9,1	8,3
TOTAL		1 404,2	1 423,1	1 291,5	1 310,5	1 277,3	1 276,9	1 276,7	950,4
DEPENSES A COUVRIR						158,9	158,9	158,9	
TOTAL GENERAL						1 436,2	1 435,8	1 435,6	

Source : MINFI/DGB, 13 mai 2019

Annexe 4 : Exécution des opérations de financement de l'exercice 2018 (En milliards)

CHAP	AE initiale	AE révisée	CP initial	CP révisé	Enga- gement	Liqui- dation	Ordonnan- cement	Paiement
12 DELEGATION GENERALE A LA SURETE NATIONALE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
20 MINISTERE DES FINANCES	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
56 DETTE PUBLIQUE EXTERIEURE	343,0	366,4	343,0	366,4	366,4	366,4	366,4	-
57 DETTE PUBLIQUE INTERIEURE	713,0	684,5	713,0	684,5	667,5	667,5	667,5	347,5
65 DEPENSES COMMUNES	-	3,4	-	3,4	3,4	3,4	3,4	0,4
TOTAL	1 056,0	1 054,3	1 056,0	1 054,3	1 037,3	1 037,3	1 037,3	347,9
DEPENSES A COUVRIR					-	-	-	
TOTAL GENERAL					1 037,3	1 037,3	1 037,3	

Source : MINFI/DGB